



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN Du Vendredi 24 juin 2016

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Adoption du procès-verbal de la séance du conseil de la métropole du Grand Paris du lundi 23 mai 2016**
- 2/ **Approbation du Règlement intérieur**
- 3/ **Changement de lieu de tenue des réunions du Conseil métropolitain**
- 4/ **Approbation de la convention avec le Conseil Régional concernant l'occupation de l'hémicycle régional**
- 5/ **Création du Conseil de Développement de la métropole**
- 6/ **Taxe d'aménagement**
- 7/ **Vœu sur les finances locales suite aux annonces du Président de la République**
- 8/ **Inventons la métropole du Grand Paris : Approbation de la convention de partenariat entre la MGP, l'État, la SGP et la CDC**
- 9/ **Adhésion à AIRPARIF**
- 10 **Approbation de la convention à passer avec le syndicat Marne Vive concernant le colloque sur GEMAPI**
- 11/ **Moyens mis à disposition des groupes politiques : les collaborateurs de groupes**
- 12/ **Dissolution du GIP Mission de Préfiguration : reprise du passif et des actifs**

L'an deux mille seize, le vendredi 24 juin à 9h15, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 16 juin 2016 par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Place d'Iéna à Paris, sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER, Député-Maire de Rueil-Malmaison, Président élu de la Métropole du Grand Paris.

Le nombre de conseillers en exercice est de deux cent neuf (209).

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Françoise Baud, Jacques Baudrier (jusqu'à 9h45 pouvoir à Raphaëlle Primet) , Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin (jusqu'à 10h28 pouvoir à Christian Cambon), David Belliard, Zacharia Ben Amar, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger (jusqu'à 10h55), Sylvain Berrios, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h55), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h37 pouvoir à Danièle Prémel), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Christian Cambon, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Éric Cesari, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Jean Noël Chevreau, Yves Contassot (jusqu'à 10h55 pouvoir à Michel Bourgain), Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de) , Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de) (jusqu'à 10h51), Stéphane De Paoli, Christian Demuynck (jusqu'à 11h48 pouvoir à Hervé Gicquel), Patrick Douet, Carole Draï, Christian Dupuy (jusqu'à 11h33 pouvoir à Claude Goasguen), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet (jusqu'à 10h55), Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 9h58 pouvoir à Corinne Valls), Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 10h43), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 10h48 pouvoir à Virginie Michel-Paulsen), Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte (jusqu'à 11h20 pouvoir à Hervé Chevreau), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h40 pouvoir à Thierry Hodent), Sakina Hamid, Eric Héléard, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Frédéric Hocquard, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry (jusqu'à 11h19), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin, Jean-Claude Kennedy, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 10h04), Laurent Lafon (jusqu'à 10h22), Philippe Laurent (jusqu'à 11h25), Franck Le Bohellec, Jean Yves Le Bouillonnet, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 11h09), Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 12h00 pouvoir à Mao Peninou), Xavier Lemoine (jusqu'à 11h15 pouvoir à Patrice Calmégane), Michel Leprêtre (jusqu'à 11h30) , Marie-Pierre Limoge (jusqu'à 11h15 pouvoir à Laurent Vastel), Séverine Maroun, Jacques JP Martin,

Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin (jusqu'à 11h33 pouvoir à Stéphane De Paoli), Éric Mehlhorn, Virginie Michel-Paulsen , Jean-Louis Missika, Joëlle Morel, Georges Mothron, Gauthier Mougín (jusqu'à 11h05), Rémi Muzeau (jusqu'à 10h26 pouvoir à Yves Révillon), Christophe Najdovski, Jean-Charles Nègre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Philippe Pemezec (jusqu'à 10h55), Mao Peninou, Carine Petit, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet (jusqu'à 11h55), Robin Reda, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 11h55), André Santini, Gilles Savry, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant (jusqu'à 10h55), Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris (jusqu'à 11h39 pouvoir à David Belliard), Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène (jusqu'à 10h24), Sylvine Thomassin (jusqu'à 10h55), Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Corinne Valls, Laurent Vastel, François Vauglin, Pauline Véron, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Manuel Aeschlimann (pouvoir à Claire Mayoly-Florentin) , Sylvie Altman (pouvoir à Patrick Jarry) ,Christiane Barody-Weiss (pouvoir à Denis BADRE),Jacqueline Belhomme (pouvoir à Marie-Hélène Amiable) , Jacques-Alain Benisti (pouvoir à Jean-Pierre Spilbauer), Ian Brossat (pouvoir à Nicolas Bonnet-Oulaldj) , Patrice Bessac (pouvoir à Jean-Charles Nègre), Laurent Cathala (pouvoir à Sylvie Simon-Deck) , Raymond Charresson (pouvoir à Laurent Rivoire), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul Faure-Soulet), Tony Di Martino (pouvoir à Olivier Klein), Corentin Duprey (pouvoir à Michel Fourcade) , Stéphane Gatignon (pouvoir à Séverine Maroun), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Nathalie Kosciusko-Morizet) , Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Jean-Jacques Guillet (pouvoir à Grégoire La Roncière (de)) , Jean François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Christine Lavarde-Boëda (pouvoir à Gauthier Mougín), François Le Clec'h (pouvoir à Bernard Gauducheau), Jacques Mahéas (pouvoir à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Ludovic Toro) , Didier Paillard (pouvoir à Patrick Braouezec) , Eric Schlegel (pouvoir à Christian Demuynck) , Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger) , Georges Siffredi (pouvoir à Eric Cesari), Michel Teulet (pouvoir à Ivan Itkzovitch), Georges Urlacher (pouvoir à Sylvie Gerinte) , Martine Valleton (pouvoir à Philippe Dallier, Sophie Vally (pouvoir à Pascal Beaudet), Alain Vedere (pouvoir à Antoine Guisepponne), Alexandre Vesperini (pouvoir à Nathalie Fanfant), Jean-Marie Vilain (pouvoir à Philippe Laurent).

ETAIENT ABSENTS : François Asensi, Pierre-Christophe Baguet, Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud , Jean-Didier Berthault, Alain-Bernard Boulanger, Jean-Jacques Bridey, Luc Carvounas, Régis Charbonnier, Stéphanie Daumin, Marielle Sarnez (de), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Olivier Dosne, Didier Dousset, Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Emmanuel Grégoire, Gérard Guille, François Haab, Marie-Laure Harel, Vincent Jeanbrun, Carine Juste, Bertrand Kern, Marie Kennedy, Jean-Christophe Lagarde, Hervé Marseille, Brigitte Marsigny, Fadila Mehal, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Azzedine Taïbi , Dominique Versini.

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de M. Ollier.

M. le Président.- Je propose la désignation de Robin Reda en tant que secrétaire de séance et on l'en félicite.

Ordre du jour – Délibérations :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil de la métropole du Grand Paris du lundi 23 mai 2016

M. le Président.- Les Présidents de groupe n'ont pas fait d'observations sur ce PV. Je présume qu'ils ont eu à la sagesse de prendre contact avec leurs adhérents et qu'il n'y a pas d'observation en séance.

Le procès-verbal est adopté.

2. Approbation du Règlement intérieur

M. le Président.- Ce dossier a fait l'objet de discussions longues pendant près de deux mois de nos différents groupes. Il a été adopté à l'unanimité à la dernière réunion des présidents de groupe. M. Césari qui a coordonné les travaux avec moi-même a la parole pour présenter ce règlement intérieur.

M. CESARI.- Mes chers collègues, nous avons donc travaillé à plusieurs reprises dans un groupe dédié spécialement à cet effet sur la composition du règlement intérieur. Nous n'avons pas inventé ni l'eau chaude, ni l'eau tiède, ni l'eau froide, nous avons fait avec la réalité que nous impose le code des collectivités. Nous sommes donc très en ligne et n'avons pas essayé de faire de fioritures avec ce que prévoit la loi. Nous nous sommes, en ce qui concerne l'architecture, appuyés sur des règlements intérieurs de métropoles qui existaient avant nous de manière à être dans une espèce de cohérence avec notre dimension un peu particulière par rapport aux collectivités municipales auxquelles nous faisons référence par notre affiliation par le biais du CGCT.

Pour ce qui est des éléments qui structurent, il y a pour l'essentiel un accord des groupes politiques sur l'ensemble des éléments qui permettent la prise de parole en séance.

C'était l'élément le plus disponible à débat, la manière dont nous organisons nos temps de parole. Cela a été fait par un accord général des groupes et aujourd'hui, nous avons un règlement intérieur tout à fait disponible et « votable », si j'ose dire, avec ce mot qui n'est pas en bon Français mais qui m'est venu à l'esprit au moment où je l'exprimais. On peut passer au vote car tout le monde était d'accord.

M. le Président.- Ce règlement intérieur et j'en remercie Eric Césari et les présidents de groupe, que ce soit notre ami Patrice Leclerc, Gala Bridier, Catherine Baratti-Elbaz ou Bernard Gauducheau pour l'UDI, ils ont travaillé pendant près de deux mois. Les bases de ce règlement sont celles d'un règlement classique d'une assemblée comme la nôtre. Nous nous sommes servis de Marseille comme base de départ pour nous assurer que nous partions d'une base qui donnait satisfaction à tout le monde. Nous avons fait évoluer cela. Je vais passer la parole à Patrice Leclerc et à ceux qui la souhaitent.

M. LECLERC.- Merci, Monsieur le Président. Nous allons voter ce règlement intérieur en raison du travail fourni. Nous avons souhaité que les EPT puissent intervenir dans notre séance. Vous nous avez répondu que réglementairement, cela ne pouvait pas fonctionner en tant que tel mais que si quelqu'un dans cette salle voulait intervenir au nom d'un EPT, c'était possible. Nous en prenons acte et nous voterons pour ce règlement intérieur.

M. le Président.- C'est d'autant plus possible qu'à la suite de la première réunion des Présidents d'EPT organisée le 2 mai avec eux, nous avons décidé de mettre en place une charte stratégique de coopération avec les EPT. Cette charte est en cours, je pense pouvoir proposer la trame dans la deuxième quinzaine de juillet. Ce n'est pas facile de tout faire avec le peu de personnes que nous avons. Il s'agit que cette charte puisse être soumise au débat de notre Conseil métropolitain en septembre et j'espère, approuvée. La métropole se donne l'avantage de créer des relations fonctionnelles avec les territoires alors que la loi ne le prévoit pas. C'est un vide terrible de la loi. Notre charte stratégique de coopération permettra de combler ce vide. Il n'y a pas de souci, si quelqu'un souhaite intervenir dans nos débats au nom d'un EPT, il pourra le faire.

S'il n'y a pas d'autre intervenant, je soumetts au vote ce règlement intérieur.

Il est procédé au vote.

Pour : 148

Contre : 2.

Abstention : 1.

Le règlement intérieur est adopté et je vous en remercie.

3. Changement de lieu de tenue des réunions du Conseil métropolitain

M. le Président.- C'est un nouvel épisode qui dure depuis maintenant trois mois. Nous avons demandé s'il était possible de siéger au Conseil régional dans des conditions plus avantageuses que celles que nous avons ici au CESE. Le Conseil régional a un hémicycle de 209 places et nous fait exactement les mêmes conditions d'accueil et d'organisation que nous fait le CESE. Au passage, je remercie le Président, le Directeur du cabinet et les employés du CESE qui font tout pour nous rendre les conditions les plus favorables pour les tenues de nos réunions. La région nous propose un prix qui nous fait économiser 3 000 € par séance environ. C'est une question financière. Je vous propose, par cette délibération, de modifier le lieu des réunions de notre assemblée et d'accepter la convention que je me propose de signer dès que j'aurais votre accord. Je ne vais pas revenir sur ces discussions que nous avons déjà eues. Nous arrivons maintenant d'une manière positive à la conclusion.

Mme BARRATTI-ELBAZ.- Monsieur le Président, merci beaucoup.

Nous avons effectivement pris acte de votre intention de faire siéger notre conseil dans l'hémicycle de la région Ile-de-France depuis longtemps. Vous l'avez annoncé à plusieurs reprises. Cependant, certains élus de mon groupe s'interrogent sur les modalités précisément définies dans cette convention. En particulier, quels éléments pouvez-vous nous donner pour nous rassurer sur le calendrier de ces séances ? Nous avons convenu ensemble que les séances du Conseil métropolitain ne se dérouleraient plus, ni en même temps que le Conseil régional, ce sera de fait, ni en parallèle des conseils départementaux et du Conseil de Paris. Les discussions ont-elles été entamées avec la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France pour fixer ce calendrier et avez-vous des éléments à nous donner

pour nous rassurer sur le fait que nous restons bien maîtres des dates de réunion de cette instance ? Par ailleurs ici, nous avons régulièrement la possibilité d'avoir des salles à disposition pour réunir nos groupes politiques et je n'ai pas vu dans la convention cette modalité explicitement prévue. Pouvez-vous, là aussi, nous rassurer sur la possibilité que nous aurons à nous réunir à proximité immédiate de l'hémicycle du Conseil régional ?

Nous avons quand même des interrogations sur le montant de la mise à disposition de ces locaux qui nous paraît assez élevé. Nous aurions pu apprécier que la Région Ile-de-France fasse un effort et puisse mettre à disposition de la métropole ces espaces gratuitement, en tout cas, c'est la demande que nous formulons. Je sais que vous avez déjà beaucoup discuté avec la région Ile-de-France pour obtenir cet accord qui est certes plus avantageux que lorsque nous nous réunissons ici mais qui reste particulièrement élevé.

Enfin, nous voulons aussi envoyer des messages concernant notre attachement réel à notre indépendance et ne pas entretenir de confusions entre la métropole et la région Ile-de-France. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération, à moins que vous nous rassuriez complètement sur tous ces points.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Président.- J'ai le calendrier prévisionnel. Déjà, lorsque nous nous réunirons, ce ne sera pas pendant le Conseil régional. Nos services et le Directeur général des services en ont discuté. Par rapport aux réunions du Conseil de Paris et aux réunions de conseils départementaux, ont été trouvés des créneaux pour le deuxième semestre 2016. Nous allons vous envoyer, si vous votez la délibération, le calendrier prévisionnel la semaine prochaine car nous avons tenu compte de toutes ces réunions. Sur la première question, je pense qu'il n'y a pas de problème.

S'agissant des salles, il n'y a pas de problème non plus. Cela fait partie de l'ensemble des services que nous avons demandés. La région nous rend exactement les mêmes services que le Conseil économique et social nous rendait pour un prix inférieur. Je regarde les problèmes financiers compte tenu du fait que les groupes vont exiger leurs moyens de fonctionnement et que les indemnités doivent être versées à partir de fin juillet. Je fais une parenthèse sur les indemnités. Un certain nombre d'entre vous n'ont toujours pas répondu

s'ils choisissent l'indemnité du Conseil territorial ou de la métropole. Celles et ceux qui n'ont pas répondu, à partir de la semaine prochaine, ne pourront en aucun cas percevoir l'indemnité de la métropole. Un système financier pour fin juillet est engagé. À partir de la fin de la semaine prochaine, nous ne pourrons plus changer le système. Vous avez quelques jours pour nous répondre. Merci de bien vouloir le faire.

Sur l'indépendance, c'est le problème du Conseil métropolitain et du Président. Le fait que l'on puisse siéger dans les locaux de la région ne peut qu'accréditer le fait que la métropole et la région s'entendent parfaitement bien et qu'il n'y a pas de problème entre eux. Sinon, la région aurait refusé de nous faire siéger dans ses locaux. Je considère cette approbation de la région comme un élément constructif et positif dans les débats qui ont lieu en ce moment. Voilà ce que je peux dire sans faire d'humour et en étant très sérieux. Je suis sincère dans ce que je dis car tout ce que nous faisons aujourd'hui s'inscrit dans une complémentarité parfaite avec l'institution régionale qui est une collectivité de plein droit qui a des pouvoirs qui ne sont pas les nôtres dans lesquels nous devons nous inscrire, dans le cadre des schémas qu'elle doit émettre et dans lesquels nous nous inscrirons bien entendu comme la loi le prévoit. Cela peut être un signe positif pour celles et ceux qui s'interrogent sur les relations entre la région et la métropole. Quoi de plus positif que de siéger dans le même hémicycle ?

Je comprends que vous puissiez vous abstenir mais franchement, compte tenu des réponses que j'apporte, je préférerais que cela soit un élan positif et unanime de notre assemblée. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je mets au vote cette délibération.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Merci pour ces éléments de réponse. Nous allons voter pour cette délibération avec en tête qu'elle ne dure que pour un an. Nous serons vigilants à la période de reconduction de la convention pour voir si tous les éléments rassurants que vous annoncez aujourd'hui se sont concrétisés.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente. Merci de cet effort en séance, il honore votre groupe et j'y suis très sensible. La vigilance sera partagée par l'ensemble des membres de la métropole qui sont ici, par les présidents de groupes qui doivent veiller à ce que les accords soient respectés. Je compte sur vous pour les faire respecter. Vous pouvez compter sur moi pour être aussi vigilant que vous pourrez l'être dans le cadre des

discussions que nous avons eues. Je suis sensible à votre changement de position au vu des éléments que je vous ai apporté. Merci infiniment.

Il y a deux délibérations : la modification du lieu et l'approbation de la convention.

Premier vote sur la modification du lieu.

Résultat du vote :

Pour : 146

Contre : 0

Abstentions : 7.

Le lieu est adopté.

4. Approbation de la convention avec le Conseil régional concernant l'occupation de l'hémicycle régional

M. le Président.- Voulez-vous un vote électronique pour la convention ou un vote à main levée vous suffit-il ?

Personne ne demande de vote électronique pour la deuxième délibération qui est la conséquence de la première :

2 abstentions.

La convention est adoptée.

Je vous en remercie.

5. Création du Conseil de Développement de la métropole

M. le Président.- Cela va être rapide. C'est Philippe Laurent qui mène les débats pour la création de ce CODEV dont nous nous prononcerons sur sa création. Ensuite, il y aura l'approbation des modalités de sa création mais plus tard, quand nous aurons achevé nos travaux.

M. LAURENT.- La note est assez claire. Je veux insister sur le fait qu'elle prend en compte les débats que nous avons eus au mois de mars lorsqu'une première délibération avait eu lieu sur la composition du Conseil de développement. À cette époque, vous vous en souvenez sans doute, nous étions un certain nombre à être intervenus pour souhaiter que cette composition soit d'abord le fait de personnalités engagées dans la démarche métropolitaine d'une part mais surtout, que nous puissions d'autre part compléter ce collège des personnalités nommées par le Président par un collège de citoyens tirés au sort sur acte de candidature. Ces modalités seront précisées dans les semaines qui viennent mais je crois que nous faisons œuvre à la fois de modernité démocratique et d'innovation en proposant cette composition du Conseil de développement.

Je voulais surtout insister sur le fait qu'encore une fois, les échanges du mois de mars ont été suivis d'effets dans la présentation de cette note.

M. le Président.- J'envisage que nous achevions nos travaux en septembre.

M. LAURENT.- Oui. Il faut qu'on dresse la composition précise et qu'on mène les consultations auprès des personnalités pressenties pour faire partie du Conseil de développement.

M. le Président.- Merci.

Nous avons prévu de créer le Conseil de développement fin juin, nous le faisons, mais les modalités de fonctionnement de ce conseil et la désignation des membres vont forcément durer car nous sommes en discussion. Ce n'est pas forcément évident. Je vous ai demandé et j'ai demandé aux groupes de me faire des propositions de noms car chacun est légitime de faire des propositions. Je dois avouer que je reste sur ma faim quant aux propositions qui auraient pu être faites par les groupes. Certains m'ont fait des propositions mais malheureusement, les propositions qui me sont faites sont extrêmement limitées. Je souhaite que le Conseil métropolitain s'investisse dans la création de ce Conseil de développement. Vous avez encore le temps de faire des propositions mais je vous préviens, pour les groupes constitués, les présidentes et présidents à partir du 14 juillet, nous n'accepterons plus de proposition. Le travail de Philippe Laurent et que nous faisons aussi au niveau de la métropole est un travail qui avance vite. Nous voudrions vous proposer un Conseil de développement pour la fin du mois de septembre.

M. BRAOUEZEC.- Je voudrais simplement me faire l'écho d'un gros travail qui vous a été envoyé ainsi qu'à Philippe Laurent, fait par le Conseil de développement de Plaine Commune en lien avec la coordination francilienne des conseils de développement et suite à une saisine de Plaine Commune. Ce Conseil de développement a consulté environ 300 personnes pour savoir ce qu'ils attendaient d'un Conseil de développement dans lequel les citoyens auraient leur mot à dire. Il propose trois collèges. Il y a un collège citoyen, un collège territorial et maintenant, des conseils de développement des territoires. Pour ce faire, il faudrait que chaque territoire puisse se doter d'un conseil de développement. Aujourd'hui, je crois qu'il n'y a que deux conseils de territoire : Plaine Commune et récemment, la Ville de Paris. Il y a aussi un collège des territoires voisins à la métropole, ce qui est une grande inquiétude de la part de ces conseils de développement des communautés d'agglomération de deuxième couronne. C'est notamment le souhait de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le risque pour eux serait de reproduire le conseil des partenaires socio-économiques de la mission de préfiguration et donc, une surreprésentation des milieux économiques au détriment des citoyens dans la mise en œuvre de ces conseils de développement. Ils insistent beaucoup sur la diversité des représentants et notamment culturels et économiques (pas que les grands groupes économiques mais l'ensemble de l'économie liée à l'économie sociale et solidaire).

Enfin, deux remarques par rapport au texte qui nous est présenté :

Sur la composition et l'organisation, on ne peut pas aujourd'hui dire que la composition du Conseil de développement a l'ambition de tendre vers la parité. Je pense qu'il faut remplacer « tendre » par « atteindre » la parité. Ce n'est pas possible qu'on ne puisse pas, dans un Conseil de développement, atteindre cette parité.

La deuxième remarque concerne les moyens. Dans l'avant-dernier paragraphe, il est mentionné que des moyens fonctionnels et financiers seront mis à disposition par le Conseil de développement de la métropole du Grand Paris. Il faut être plus précis. Aujourd'hui, les métropoles lyonnaise ou bordelaise ont déjà deux, trois voire quatre collaborateurs qui animent et permettent au Conseil de développement de vivre. Il faut que dès la rentrée de septembre, nous ayons des moyens en hommes et des moyens financiers pour faire vivre ce Conseil de développement.

Mme BRIDIER.- Je vais m'inscrire dans les propos de M. Braouezec pour vous dire premièrement que nous sommes heureux d'avoir vu s'inclure dans la délibération une part de tirage au sort des habitants qui composeront ce Conseil de développement comme cela avait été évoqué lors d'un de nos conseils par Daniel Breuiller.

Deuxièmement, nous souhaitons que nous ne tendions pas seulement vers la parité mais qu'une parité effective soit effectuée dans ce Conseil de développement.

Enfin, nous émettons également le vœu que les personnes qualifiées qui composeront ce Conseil de développement soient des personnes disponibles qui ne cumulent pas trop d'autres fonctions dans d'autres conseils de développement ou ailleurs afin qu'elles puissent s'investir. Nous aurons besoin d'elles dans les réflexions de notre conseil.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Président.- Au vu des remarques, je ne voulais pas ouvrir de débat sur les modalités d'organisation. Il s'agit de prendre aujourd'hui la délibération qui, de par la loi, est obligatoire pour créer ce Conseil de développement. Je vous demande d'adopter cette délibération mais elle ne fixe pas les modalités d'organisation de ce Conseil de développement. Elle indique des pistes sur lesquelles nous allons travailler avec Philippe Laurent et les présidents de groupe. Nous tiendrons le plus grand compte des observations qui viennent d'être faites. Tendre vers la parité, cela veut dire qu'on va tout faire pour que la parité soit atteinte mais le problème est que la représentation des milieux économiques sportifs et culturels qui de par la loi doit être réalisée nous oblige à un exercice un peu compliqué. Si on doit choisir quelqu'un de compétent, il faut choisir la personne compétente qui est soumise à notre décision. Si c'est une femme, j'en suis ravi mais si c'est un homme qui est le plus compétent qui nous est proposé, c'est plus compliqué. C'est pourquoi nous avons mis « tendre vers la parité » mais l'objectif de la parité est un objectif que nous fixons. Philippe a voulu que le tirage au sort de nos partenaires citoyens soit établi ainsi. Cela sera fait. Je crois qu'on va vers un consensus mais ce n'est pas le moment d'en discuter. C'est pourquoi je n'ai pas voulu citer Plaine Commune et les propositions faites car cela m'obligerait à citer celles faites par d'autres. Je n'ai pas voulu ouvrir le débat

là-dessus. Nous sommes sur l'intention de créer, par un acte juridique établi (une délibération), le Conseil de développement.

Le vote est ouvert.

Pour : 145

Contre : 0

Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

6. Taxe d'aménagement

M. CARREZ.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la question de la taxe d'aménagement doit être réglée rapidement car je rappelle que la taxe d'aménagement a succédé à la taxe locale d'équipement et c'est une taxe qui est avant tout d'essence communale car elle a toujours servi à financer les équipements publics, par exemple les écoles quand on est conduits à accueillir de la population nouvelle. Or, pour des raisons vraiment très mystérieuses, cette taxe d'aménagement est affectée à compter du 1^{er} janvier prochain à l'ensemble des métropoles. A été incluse la métropole du Grand Paris. Il est absolument impossible que nos villes se privent de cette recette et bien entendu, dès lors qu'elle resterait affectée à la métropole du Grand Paris, il faudrait que cette dernière compense à l'euro la recette, y compris dans son évolution. On se heurte à un problème technique dont je m'étonne qu'il n'ait pas été vu quand cette décision a été prise.

La taxe d'aménagement, on le voit tous dans nos communes, est très difficile à suivre. Elle part de l'attribution des permis de construire et des constructions effectives. Or, il y a une distinction entre le service d'assiette qui est la Direction régionale et interdépartementale de l'aménagement (DRIA) et les services de liquidation, de recouvrement qui sont de direction départementale. Il faut se livrer à une véritable recherche pour connecter les ressources qui vous sont versées par l'État avec l'effectivité des opérations de construction. C'est déjà très difficile commune par commune. Vous imaginez, si on garde cette gestion au

niveau de la métropole du Grand Paris, il faudra au moins doubler les effectifs pour suivre opération par opération. La bonne solution, en tout cas à mes yeux, n'est pas de la garder au niveau de la métropole et d'essayer de la rétrocéder avec un suivi difficile aux communes mais de passer un amendement en loi de finances en fin d'année pour qu'au moins pour la métropole du Grand Paris, la taxe d'aménagement reste au niveau communal.

Applaudissements.

M. le Président.- Merci, cher Gilles, d'avoir exprimé notre position qui est quasiment unanime. Sur le simple principe, il est impossible de doubler nos effectifs. Ne serait-ce que pour cette raison, on ne peut pas s'engager. Tu déposeras l'amendement car tu es président de la Commission des finances. Les députés qui sont à tes côtés le cosigneront.

M. CARREZ.- Je voulais ajouter un point qui se pose dans différentes villes. Comme beaucoup sont en procédure d'élaboration et de modification d'urbanisme, elles ne peuvent adopter une augmentation de taxes d'aménagement zonée qu'à compter du 1^{er} janvier 2017. Cela fait qu'en pratique, on est en train de différer des délivrances de permis de construire pour que ceux-ci relèvent bien de la taxe majorée. Comme en loi de finances, nous n'aurons la certitude du vote qu'en décembre, il faut que nous prenions une délibération qui va être un petit peu compliquée à rédiger à l'automne au niveau de la métropole en prenant en compte par anticipation les augmentations prévues dans telle ou telle commune. Il faudra qu'on ait une délibération avec une annexe pour chacune des communes que nos collègues nous donneront pour qu'en aucun cas, les communes, y compris à l'horizon 2017 et des décisions qu'elles sont en train de prendre, ne se trouvent lésées.

M. le Président.- Sur ce plan, il n'y a pas tellement de questionnement, nous sommes quasiment tous unanimes.

M. LE BOUILLONNEC.- Je mesure la complexité des questions que vient de rappeler Gilles Carrez, la difficulté est que nous devons délibérer avant le 30 novembre. À supposer que la loi de finances adopte un positif dans le sens qu'indique Gilles Carrez, ce qui n'est pas évident car c'est un dispositif de droit commun qui concerne toutes les métropoles et que du même coup, nous allons être confrontés à des questionnements d'un certain nombre de

métropoles. Leurs représentants vont se bagarrer pour maintenir le dispositif. Je ne suis pas certain que la dérogation pour la métropole du Grand Paris passe le cap du processus constitutionnel. Ce sont des difficultés que nous avons. Nous avons l'obligation de délibérer avant le 30 novembre.

Nous devons, Monsieur le Président, trancher par une délibération avant le 30 novembre sans quoi, nous laissons passer un dispositif qui est instauré pour une durée minimum de trois ans. Comme nous devons délibérer pour les trois ans, si nous ne prenons pas de décision, nous allons voir passer le train pendant trois ans. Nous avons une vraie difficulté.

C'est le premier acte de délibération dans lequel nous allons installer le rapport entre la métropole du Grand Paris et ses communes. Ce n'est pas quelque chose de neutre. Cela doit pouvoir traduire aussi une conception que nous avons de la métropole et de ses rapports que nous avons avec la commune. Je ne voudrais pas que l'on dégage la question dans sa dimension technique, complexe. Si on faisait cela, on manquerait à ce premier rendez-vous qu'a la métropole avec la démarche de fond de construire ses rapports entre ces communes et la métropole. Je le dis pour qu'on n'oublie pas cet enjeu.

Comme nous allons réunir la commission des finances au tout début du mois de juillet, nous allons rentrer dans ces questions avec l'accompagnement de Gilles Carrez et nous allons aussi provoquer des questionnements par rapport à l'administration d'État compte tenu des problèmes que Gilles a soulevés qui sont extrêmement complexes. Nous allons voir de quelle manière on peut visiter la problématique de l'échéance de délibération qui s'impose à nous, le 30 novembre, avec les processus législatifs. Si on ne fait pas cela, Monsieur le Président, on ne pourra pas éviter la délibération. Sans quoi, on ne réglerait pas le problème et on poserait une vraie difficulté aux communes.

M. le Président.- Nous sommes tout à fait d'accord avec Gilles Carrez car nous sommes engagés dans ce processus. Nous avons prévu cette délibération du Conseil métropolitain avant le mois de novembre. C'est ce que Gilles Carrez a annoncé tout à l'heure et c'est bien dans cette logique que nous sommes engagés. Concernant le fait que Gilles Carrez puisse, en tant que Président de la Commission des finances, déposer un amendement et le faire adopter, je n'imagine pas que le Gouvernement soit contre la volonté de la métropole à travers un amendement du Président de la Commission des finances et Vice-Président de la

métropole chargé des finances. Les échos du gouvernement, jusqu'à présent, sont plutôt positifs mais en tout état de cause, la métropole, quelles que soient les relations avec les communes, n'a pas été faite, dans mon esprit, pour récupérer à son bénéfice, des produits financiers qui doivent rester à la disposition des communes. J'attends que la commission des finances puisse délibérer rapidement et nous respecterons cette logique qui doit se terminer par un amendement, une délibération de la métropole avant novembre et un amendement législatif en novembre pour la discussion budgétaire.

M. ADENOT.- J'avais soulevé cette question auprès de vous il y a plusieurs semaines déjà et je vous remercie d'avoir proposé une réponse portée par le Conseil de la métropole.

Nous sommes très nombreux ici à penser que la taxe d'aménagement est la seule participation des constructeurs de tout type aux équipements publics et écoles notamment qui sont des investissements importants pour les communes. C'est très concret. Dans ma commune, deux écoles sont en jeu avec la mise en place du CDT et on espère de cette taxe d'aménagement, environ 30 % des participations au financement des écoles. Ce n'est pas une petite affaire.

Au-delà de la première démarche d'aujourd'hui qui permet de consolider le principe, et bien sûr, on approuvera le vœu qui nous est présenté, je crois qu'il ne faut pas que l'on s'enferme dans le débat uniquement technique, même s'il est sérieux et qu'on pousse pour que vraiment, les critères prévus par la loi NOTRe soient modifiés avec une interrogation complémentaire à celles qui ont déjà été soulevées jusqu'ici : le fléchage vers les communes doit être précisé. Le vœu explique encore qu'on peut demander que cela soit reversé aux communes et aux territoires. En ce qui concerne cette taxe d'aménagement, je rappelle que les territoires reçoivent déjà la CFE et que la question de la progression de la CFE dans certaines villes fait débat au sein des territoires. Je pense vraiment que la taxe d'aménagement doit être uniquement reversée aux communes et qu'il faut qu'on travaille sous toutes les formes. Si on est amenés à se prononcer avant le 30 novembre, il faut de toute façon prévoir un dispositif qui garantit, pour les trois ans, que les communes recevront bien le bénéfice de cette taxe d'autant que c'est vraiment de la dentelle, du cas par cas. Chaque projet fait que dans les communes, on réfléchit à la participation de la taxe d'aménagement de façon précise. Le risque de lissage global serait plutôt défavorable aux

communes sur les montants mais également sur la gestion. Voilà pourquoi nous votons de vœu des deux mains.

M. le Président.- Nous sommes tous sur la même longueur d'onde. S'il est mentionné « *commune membre ou établissement publique* » c'est parce que Gilles Carrez a souhaité laisser l'opportunité aux communes de décider de ce qu'elles veulent. C'est vous, les maires, qui devez décider de ce que vous voulez. Nous laissons la possibilité aux maires de décider. C'est bien l'intention du Conseil métropolitain, en tout cas je l'espère, car nous sommes ici dans le respect des décisions des maires avant toute chose. Ce n'est plus la peine de discuter nous pouvons passer au vote.

Le vote est ouvert.

Pour : 165

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Vœu sur les finances locales suite aux annonces du Président de la République

M. CARREZ.- Merci, Monsieur le Président. C'est un vœu dont chacun comprend l'opportunité. Je voudrais ajouter par rapport à l'aspect baisse des dotations, à nouveau des précisions sur la réforme de la DGF. La réforme de la DGF, telle qu'elle était prévue avec une application différée au 1^{er} janvier 2017 conduisait à supprimer immédiatement, dès l'année 2017, la totalité des marges de manœuvre de la métropole du Grand Paris. Si nous pouvons, cette année, dégager 65 M€, c'est parce que nous avons une injection de ressources supplémentaires par le biais de l'attribution d'une enveloppe de DGF, cette enveloppe étant liée à la population des communes qui jusqu'à présent, n'étaient pas en intercommunalité, par exemple Paris, et qui rejoignent l'intercommunalité que constitue la MGP. Cela nous a permis de bénéficier de 87 M€ supplémentaires qui expliquent l'excédent dont nous disposons cette année en 2016. La réforme de la DGF conduisait à une baisse de plus de 100 M€ dès l'année 2017. Le point le plus important dans les annonces du Président de la République est que cette réforme est repoussée à plus tard. Il faudra que nous ayons une négociation avec l'État car nous avons un statut particulier. C'est ce que je voulais ajouter par rapport au vœu que chacun comprend.

M. le Président.- Ce vœu est très clair, c'est une volonté qui, je l'espère, nous est commune. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. CESARI.- Nous soutenons ce vœu. C'est une démarche juste car la perte de DGF est quelque chose d'insupportable pour les communes et les territoires. C'est aussi quelque chose qui vient aggraver une situation qui est elle-même liée à l'augmentation effarante des systèmes de péréquation. Ce n'est pas dans le vœu mais il faut bien tenir compte du fait qu'il y a un effet ciseau qui est insupportable pour les collectivités. Évidemment, nous soutenons ce vœu sans la moindre hésitation.

M. LECLERC.- Le groupe Front de gauche votera aussi ce vœu en ayant en tête que nous aurions souhaité aller plus loin : redemander au Président de la République d'arrêter de faire faire des sacrifices aux collectivités locales et que le 1 Md€ qu'il prend est 1 Md€ de trop et qu'il n'aurait pas fallu le faire. En tout cas, ce vœu est de bon augure, d'autant qu'il s'adresse aux futures majorités. On n'a confiance en personne et c'est bien de demander, quelle que soit la majorité suivante, que ce milliard ne soit pas repris.

M. le Président.- Nathalie, c'est toi qui va porter notre vœu au niveau de la candidature à la présidence de la République. Je préconise que ce vœu soit adressé à tous les candidats aux primaires de la droite et aux candidats potentiels de la gauche. Ce sera un vœu unanime de notre assemblée qui pose les bases de quelque chose de sérieux. Redemander de l'argent me paraît impossible. Demander qu'on arrête de nous en prendre me paraît plus sérieux.

M. BREUILLER.- Monsieur le Président, mon groupe votera ce vœu. Je voulais l'assortir de quelques remarques :

D'abord, je ne me satisfais pas de la formule qui dit que cette annonce répond partiellement aux attentes des maires. Cette annonce de porter à 1 Md€ le prélèvement ne répond à aucune de mes attentes. J'attendais l'annulation de ce prélèvement au vu des effets négatifs sur les investissements et sur l'emploi publique que ces mesures ont eu. Je tenais à faire cette remarque sur la rédaction car je vous avoue que je n'ai pas applaudi le Président de la République.

Par ailleurs, j'approuve parfaitement le vœu tel qu'il est rédigé. D'autant plus que le Président de la République, lors de la séance du Congrès des maires n'a pas du tout parlé

d'un étalement mais simplement du fait de ramener à 1 Md€. C'est par d'autres canaux que nous avons appris qu'il s'agissait d'un étalement.

Enfin, je rejoins mon collègue Patrice Leclerc sur le fait que je suis certain que dans cet hémicycle, quelles que soient les majorités de demain et même si elle était écologiste, il ne faudra plus toucher aux dotations des collectivités territoriales. Merci.

M. le Président.- Merci de cet élan que nous partageons.

M. BARGETON.- Au nom du groupe socialiste et divers gauche, nous soutiendrons ce vœu. Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'investissement public, elles en réalisent plus de 75 %. La reprise de la croissance repose sur la relance de l'investissement public et sur la relance de l'investissement privé. La métropole du Grand Paris a d'ailleurs fait le choix, dans son budget 2016, de tourner ses orientations budgétaires vers l'investissement. C'est un choix que nous avons partagé et la baisse des dotations, dans son rythme trop rapide, vient entraver le rôle d'investissement des collectivités locales. Ce rythme est insoutenable, à la fois dans son montant et son calendrier car effectivement, cela pèse sur l'épargne que nous pouvons dégager et donc, ce que nous pouvons consacrer, les uns ou les autres, à l'investissement.

J'ajoute à ce vœu que les péréquations et leur progression au niveau national viennent percuter également les solidarités et les péréquations aux niveaux métropolitain et régional et la mise en place de cette métropole. Il faut donc une indispensable mise en cohérence des fonds de péréquation régionaux, nationaux et métropolitains sans parler bien sûr de l'indispensable mise en cohérence des programmes politiques des uns ou des autres. *Applaudissements.*

M. BERDOATI.- J'avais juste une interrogation technique et une réflexion à vous soumettre.

Il me semblait que dans le projet de loi de finances 2016, la réforme de la DGF avait été actée et applicable au 1^{er} janvier 2017. Le simple fait que le Président de la République fasse une déclaration, même si c'est au Congrès des maires, n'annule pas le dispositif validé sur le plan législatif. J'ai une question qui s'adresse plutôt aux députés et aux sénateurs de notre assemblée : quels dispositifs mettrons-nous en place pour assurer que la parole qui a été donnée au moment du congrès des maires soit bien avec une

conséquence législative ? Un discours, à mon avis, ne peut pas annuler un dispositif validé par les assemblées. Il y a un point de vigilance à avoir là-dessus.

La deuxième chose est plutôt du niveau de la réflexion. La DGF a été conçue à l'époque comme la compensation de charges transférées et pas tout à fait comme un outil de péréquations tels que le sont aujourd'hui le FSRIF ou le FPIC. La doctrine qui consiste à dire que dans le cadre du rééquilibrage des comptes publics, de la solidarité entre les différentes collectivités ou strates de notre pays, la DGF doit prendre sa part, c'est un détournement de ce pour quoi la DGF a été créée au départ. Je m'étonne que les maires de cette assemblée ou plus généralement les maires de France n'arrivent pas à dénoncer ce principe : non pas le fait qu'il faille faire des économies sur la dépense publique mais que ce soit la DGF qui soit un outil pour cela alors qu'elle n'a pas été conçue ainsi au départ.

Je vote le vœu, bien évidemment.

M. le Président.- Je ne souhaite pas qu'on ouvre un débat sur les débats parlementaires ni un débat sur la DGF. J'ai écouté François Baroin, Président des maires de France lors du congrès et je pense que ce que tu dis, il l'a dit avec la force de sa présidence et avec un courage qu'il faut reconnaître. André Laignel, qui n'est pas Républicain comme François Baroin, a eu la même force et le même courage. Cela a été unanime, je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin dans l'expression.

Je laisse la parole au Président de la Commission des finances de l'assemblée car c'est à lui de veiller à ce que la vigilance soit totale dans les discussions en Commission des finances.

M. CARREZ.- Je rassure d'un mot M. Berdoati. Nous avons créé, il y a quelques mois, entre les deux présidences des commissions des finances de l'Assemblée et du Sénat, un groupe de travail sur la DGF. Il a remis ses conclusions et nous avons été reçus cette semaine par le ministre en charge des relations avec les collectivités locales, Jean-Michel Baylet et nous avons débouché sur un accord tout à fait clair de report de cette réforme. L'article 150 de la loi de finances pour 2016 sera abrogé.

M. le Président.- C'est une excellente nouvelle et j'en félicite Gilles Carrez car il a mené un travail remarquable. Je l'en remercie infiniment. C'est un scoop que nous apprenons et c'est une excellente nouvelle, bien meilleure que celle que nous avons apprise ce matin sur un autre sujet.

M. LAURENT.- Naturellement, le groupe UDI votera ce vœu. Je veux apporter à nouveau une précision, si vous me le permettez, qui rejoint d'ailleurs qui a été dit par certains d'entre nous.

D'abord, nous nous réjouissons que le Président reconnaisse le courage du Président Baroin. Il a raison de le faire car ce congrès a été marqué de deux discours : celui de François Baroin et celui du Président de la République. Je dois dire que le Président de la République n'a pas parlé d'étalement. Il a dit que ce sera 1 Md€ au lieu de 2 Md€ pour le bloc local en 2017. C'est le Président de la République qui, avec son gouvernement, va préparer le budget en 2017. Il n'y a aucune raison, sur ce point précis, de ne pas lui faire confiance. Daniel Breuiller l'évoquait, c'est vrai que dans certains milieux, notamment du côté Bercy, on dit qu'en réalité, il voulait dire que c'était un étalement. Ce n'est pas un étalement. Une nouvelle mesure de diminution éventuelle en 2018 serait bien le fait non pas de la continuité d'un processus mais de la décision d'une autre majorité. Il a dit que c'est 1 Md€. Il n'y a pas d'étalement. Le vœu est très bien mais cela me gêne un peu qu'on revienne sur une possibilité d'étalement car cela n'a pas été dit ainsi.

Applaudissements.

M. le PRÉSIDENT.- On pratique le rugby au plus haut niveau de l'État. C'est un passage de témoin à la future majorité s'il y en a une. Nous ne sommes pas là pour décider de l'avenir mais pour manifester notre attitude quasiment unanime. Tous les groupes sont unanimes. Je pense que le vote va l'être, je le souhaite en tout cas. Le vœu va être envoyé à M. Baylet, le ministre compétent et au Premier ministre. Je pense même qu'on va l'envoyer au Président de la République puisqu'on fait état de sa position, si vous en êtes d'accord. Il serait utile que le vote soit unanime.

Le vote est ouvert.

Pour : 162

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

Ce vote est unanime et je vous en remercie.

8. Inventons la métropole du Grand Paris : Approbation de la convention de partenariat entre la MGP, l'Etat, la SGP et la CDC

Mme MAYER BLIMONT.- Merci, Monsieur le Président. Chers amis, j'ai le plaisir de présenter devant vous ce matin le projet de convention de partenariat qui dans le cadre de l'appel à projet *Inventons la métropole du Grand Paris* devra être signé entre la métropole et ses différents partenaires à savoir la SGP, l'État et bien évidemment, la Caisse des dépôts et consignations. Je sou mets bien évidemment ce texte à votre délibération et je l'espère, à votre approbation.

Très rapidement et de façon assez synthétique parce que la note qui vous a été remise est très complète, je vous rappelle quelques marqueurs. Depuis le 18 février, date à laquelle le Président a annoncé cet appel à projet, les choses sont allées assez vite. Vous avez vous-mêmes été sollicités le 8 mars par une lettre du Président et aujourd'hui, on peut le dire, le succès de cet appel à projets est là. Nous en sommes à plus de 80 sites qui ont été soumis à cet appel à projets. Nous avons bien évidemment travaillé régulièrement sur le sujet, aussi bien en Comité de pilotage qu'en Comité d'organisation et vous avez été tous nombreux le 23 mai dernier (marqueur temporel essentiel) pour comprendre véritablement le discours de la méthode appliquée à cet appel à projets. Il y aura d'autres marqueurs temporels comme notamment au mois d'octobre un séminaire qui aura pour but de mobiliser les entreprises avant qu'au mois de décembre, la consultation soit ouverte avec le site. Les appels à manifestations seront sollicités.

Quelques éléments constitutifs essentiels de cette convention. Il s'agit d'une convention qui s'étale sur trois ans avec possibilité d'être renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Son budget a été évalué à 1,9 M€ avec des contributions des différents partenaires.

Voilà les quelques éléments que je sou mets non seulement à la délibération mais je l'espère, à votre approbation. Merci.

M. le Président.- Merci du travail que tu fais pour représenter la métropole toutes les semaines dans ces réunions d'organisation.

M. LE BOUILLONNEC.- Je ne participerai pas au vote pour des raisons que tout le monde peut comprendre.

M. le Président.- On le comprend très bien compte tenu de vos fonctions.

M. BERGER.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais expliquer à l'assemblée pourquoi je vais voter contre cette délibération. Outre le fait que je ne suis pas convaincu par l'opportunité du projet, je suis contre un certain nombre de modalités prévues dans la rédaction du projet de convention qui nous est soumis. La possibilité pour nous de sortir du dispositif devient très faible ; nous ne pouvons nous retirer du positif qu'avec l'accord unanime des autres partenaires, y compris de l'État. Je ne vois pas pourquoi notre assemblée accepterait de perdre une partie de sa souveraineté. De la même façon, le Comité d'organisation a la possibilité d'effectuer tous les recrutements qu'il souhaite sans venir en rendre des comptes à notre assemblée et je pense que ce dispositif n'est pas une bonne idée. Enfin et c'est bien révélateur du caractère d'opération de communication de ce dossier, il y a un budget de 400 000 € prévu pour l'animation et la communication. Je considère que ce sont des sommes excessives.

M. le Président.- Je comprends qu'il y ait des interrogations. Souvenez-vous que le 18 février, j'ai lancé le concours *Inventons la métropole* à la suite de l'expérience de la Ville de Paris. Jusqu'à présent, nous avons travaillé avec le soutien des différentes équipes mises à notre disposition, à commencer par celle de la Ville de Paris mais celle de la région aussi, etc. Nous avons enclenché un processus au départ où il y avait une vingtaine de villes candidates pour présenter une vingtaine de sites.

Ce concours étant lancé, M. Macron est venu au MIPIM après que j'ai signé un communiqué commun avec M. Valls qui m'a proposé de faire entrer dans notre concours les 14 hubs du Grand Paris Express. M. Macron est venu l'annoncer au MIPIM et à partir de là, il y a un processus naturel de collaboration avec les services de l'État. Les 14 hubs, c'est la société du Grand Paris, donc la société du Grand Paris d'abord mais comme c'est l'État qui décide et la préfecture de région, la préfecture de région aussi. Je ne peux pas être le Président du jury de ce concours sans tenir compte de l'existence de la SGP et de la préfecture de Paris car les 14 sites des 14 hubs internationaux sont ceux qui sont le plus porteurs du point de vue de la superficie des territoires aménagés et au point de vue de la création de richesse et de valeur ajoutée par rapport aux projets que j'espère être les plus innovants qui seront proposés. Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais nous

sommes passés de 20 communes à 34 sites brutalement avec les hubs et aujourd'hui, depuis le Séminaire Baltard, où nous étions 250 attendus et où 380 personnes sont venues, nous sommes aujourd'hui à 91 sites. C'est le dernier comptage qu'on vient de me donner. C'est exceptionnel. Paris, c'était 22 sites. Là, nous arrivons à 91. Ce concours devait être organisé, je vous rappelle que la métropole n'a pas encore recruté. Au passage, j'ai envoyé une note il y a 48 heures sur toutes les mesures que nous avons prises et les décisions que nous proposons de prendre à tous les conseillers métropolitains. J'ai tenu que vous l'ayez avant notre Conseil métropolitain. Vous verrez que le travail réalisé avec une dizaine de personnes est relativement conséquent. On ne peut pas laisser organiser ce concours avec autant de potentialités, autant d'obligations, de sérieux dans l'appréciation des sites sans avoir un directeur de projet. Martin Guespereau, ingénieur général des ponts, est recruté comme chef de projet et ceci, cher Jean-Didier, sur le budget prévu pour la métropole pour ce projet.

Ensuite, la métropole met 500 000 € sur trois ans, chacun met au pot et pour le projet du hub, l'État met 100 M€ pour le financement du Comité d'organisation et du concours qui va durer au moins un an. L'État met pour les 14 hubs 100 M€ au pot pour financer les projets qui vont être proposés dans le cadre de ces 14 hubs. Ce n'est pas négligeable. Il y a des candidats ; je respecte ceux qui ne le sont pas. Cette après-midi, je vais visiter Est Ensemble, l'Arc de l'Innovation suite à l'invitation de M. Braouezec.

Aujourd'hui, je pense qu'il n'est plus nécessaire d'être candidat car nous saturons complètement la capacité des aménageurs à faire des équipes avec les architectes pour répondre à deux ou trois équipes pour 90 sites. J'appelle à la prudence mais je suis très heureux de ce succès. Les inquiétudes qui sont les tiennes, Jean-Didier, sont légitimes mais sur la sortie du dispositif, c'est nous qui avons lancé le concours et c'est nous qui le contrôlons, je suis le Président du jury et co-Président de l'organisation. Puisqu'on a créé une équipe avec la SGP et la Caisse des dépôts pour aider au financement et l'État, la moindre des choses est qu'on soit tous d'accord dans l'équipe si un doit se retirer. Ce n'est pas nous qui avons lancé le concours qui allons nous retirer.

Sur la souveraineté, c'est une convention de partenariat que l'on signe pour organiser ce concours. Je pense que dans ta ville, tu signes régulièrement des conventions de

partenariat pour organiser les choses avec des acteurs qui s'ajoutent à ceux de ta ville. Cela me paraît tout à fait normal. Pour les recrutements, c'est un budget propre à ce Comité d'organisation, qui se réunit très régulièrement sous la présidence du Président de la métropole et du Préfet de région, qui décide de l'utilisation de ce budget car c'est le budget du Comité d'organisation. La métropole délègue à son Président le soin de coprésider le comité. Si tu veux participer à ce comité, tu es le bienvenu. J'accepte les bonnes volontés. Jusqu'à présent, je n'ai pas tellement de candidatures de bonne volonté. Il y a une réunion par semaine et une réunion solennelle du Comité en séance plénière environ tous les 15 jours. S'il y a des volontaires, ils viennent et ils assistent aux réunions, il n'y a pas de souci. J'espère avoir rassuré dans mes réponses.

Je propose de voter sur cette convention qui va permettre la structuration du concours que nous avons lancé. Le vote est ouvert.

Pour : 137

Contre : 7

Abstentions : 13.

La délibération est adoptée.

Je vous remercie d'avoir adopté cette délibération.

9. Adhésion à AIRPARIF

M. GUIRAUD.- Il s'agit à travers la délibération qui est présentée d'adhérer à AIRPARIF qui existe depuis près de 40 ans et dont la mission essentielle est de surveiller la qualité de l'air à travers un appareillage technique très sophistiqué et une multiplicité de capteurs, de comprendre la nature et les causes de la pollution de l'air et enfin, d'accompagner les acteurs dans leurs démarches pour améliorer la qualité de l'air. De ce point de vue, la loi MAPTAM et la loi NOTRe confèrent à la MGP une compétence importante par rapport à la qualité de l'air à travers notamment les plans climat air énergie métropolitains et les plans déclinés territorialement. Dans ce cadre, il est proposé d'adhérer à AIRPARIF afin qu'on puisse être accompagnés dans le travail qui est le notre et qui doit se concrétiser d'ici la fin de l'année 2017.

Il y a une cotisation symbolique de 20 000 € par an qui correspond à la période de neutralité budgétaire de la MGP. Il y a également une convention de partenariat sur les études précises. J'ajoute que la qualité de membre permet à la MGP de pouvoir bénéficier des études sans payer la TVA. C'est un des corollaires de l'adhésion à AIRPARIF.

Hier, c'était l'assemblée générale d'AIRPARIF à laquelle le Président Jean-Félix Bernard a soumis la demande d'adhésion formulée par le Président de la MGP et cette demande a recueilli l'assentiment à l'unanimité des très nombreux membres d'AIRPARIF. Il est proposé de ratifier cette adhésion.

M. le Président.- Merci. Je remercie AIRPARIF d'avoir compris les demandes du Président de la métropole de veiller à ce que la cotisation soit réduite, ce que nous faisons pour toutes les cotisations d'ailleurs et bien sûr, si nous avons des relations fonctionnelles avec AIRPARIF, elles seront rémunérées au niveau des services rendus, ce qui est normal avec quelque organisation que ce soit. Je remercie AIRPARIF d'avoir fait l'effort de passer de 200 000 € à 20 000 € de cotisation, ce qui me paraît tout à fait raisonnable. Je vous propose de voter notre adhésion à AIRPARIF.

Le vote est ouvert.

Pour : 152

Contre : 4

Abstentions : 4

La délibération est adoptée.

Avant de passer à la suivante, je passe la parole à M. Santini.

M. SANTINI.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement demander la permission de m'abstenir car je considère qu'AIRPARIF ferait mieux d'utiliser son argent pour disposer des stations d'alerte ailleurs que près d'une usine qui a coûté 1 Md€ et qui est toute neuve. Je ne vois pas bien l'intérêt de capter les résultats d'une technologie qui fait honneur à la France et à l'écologie francilienne.

M. le Président.- Nous ferons part de ta réaction à AIRPARIF. Comme nous allons avoir une convention de travail avec eux, nous serons vigilants sur la manière dont eux-mêmes travaillent comme ils seront vigilants sur la manière dont nous travaillons nous aussi.

10. Approbation de la convention à passer avec le syndicat Marne Vive concernant le colloque sur GEMAPI

M. GUIRAUD.- Il s'agit de passer une convention de partenariat avec un syndicat mixte ouvert qui s'appelle Marne Vive concernant l'organisation d'un colloque GEMAPI qui devrait se tenir les 7 et 8 juillet prochains à Saint-Maur. Je rappelle que la compétence GEMAPI aurait pu être activée dès cette année mais elle est sans objet jusqu'en 2018 car au Sénat, à l'initiative de Jean-Jacques Hyst et de René Vandierendonck, un report de deux ans a été acté pour prendre le temps d'organiser les choses. Pourquoi n'est-ce pas Sylvain Berrios qui rapporte cette délibération ? Simplement parce que Sylvain Berrios préside le syndicat Marne Vive et il ne peut pas contractualiser avec lui-même. C'est moi qui préempte cette délibération.

Dans le corps du texte, vous voyez la mention aux récentes inondations. Il aurait pu être fait mention également des simulations de la crue centennale à travers l'exercice baptisé Sequana qui a testé la réactivité des acteurs au mois de mars et qui a révélé l'ampleur de la tâche qui est devant nous. Ce colloque qui aura lieu prochainement aura un coût de 100 000 €. La moitié du coût sera pris en charge par le syndicat présidé par Sylvain Berrios. L'autre moitié, soit 50 000 €, sera financée par la métropole du Grand Paris.

M. le Président.- Merci. Tu as bien fait de préciser pourquoi ce n'était pas Sylvain. Ce colloque est important. Je ne vous rappellerai pas la crue que nous venons de subir. La ville de Paris en a été victime mais d'autres villes aussi, à commencer par la ville de Rueil-Malmaison. Je pense qu'il est urgent que nous puissions, rapidement prendre des décisions opérationnelles même si nous n'avons pas la compétence avant 2018. Ce colloque va permettre, cher Sylvain, de fixer les orientations qui seront utiles à la métropole du Grand Paris. Nous avons la compétence, même si elle n'est opérationnelle que dans un an et demi et cette compétence, j'ai bien l'intention de tout mettre en œuvre pour qu'elle puisse être exercée avant même que légalement, nous puissions faire. Nous ne

pouvons pas attendre que des arguties juridiques nous donnent la compétence dans un an et demi pendant que la crue centennale, peut-être, se prépare ou une autre catastrophe qui pourrait nous arriver.

Il est de notre devoir de nous impliquer. Je vous remercie d'avoir accepté le principe que la métropole crée un fonds de concours pour les communes touchées pour éventuellement aider pour du matériel ou des équipements publics. Avec Sylvain, nous avons décidé de créer un fonds de concours de 1 M€. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de demandes et moi-même, je n'ai pas fait de demande pour ma ville. Les choses sont très bien ainsi. On n'a pas attendu qu'on nous autorise à créer ce fonds de concours pour le faire. Quand il y a urgence, il est du devoir des élus de décider. C'est ce que nous avons fait.

À partir de ce colloque, certaines lignes de force seront engagées. J'ai fait un article qui demande des choses très fortes de la part du Gouvernement dans le *Journal du dimanche*. Je pense que l'histoire des 10 casiers est intéressante mais je pense qu'un bassin de rétention est intéressant aussi. Il faut que l'État s'engage dans la création d'un nouveau bassin de rétention indispensable dans le cadre de la prévision de la centennale, comme il faut qu'il s'engage dans le rehaussement des barrages. Systématiquement à cause du coût, on évite de décider, la droite comme la gauche, la gauche comme la droite. Il s'agit également de s'engager sur le barrage sur l'Yonne. Si tous ces éléments ne sont pas mis en place, lorsque la crue centennale va nous toucher, on peut craindre le pire. Je pense qu'à ce colloque, il va falloir taper fort, cher Sylvain, pour fixer les objectifs. Si cette volonté est commune et s'il n'y a pas d'intervenant, je vous demande de voter cette délibération.

Le vote est ouvert.

Pour : 147

Contre : 11

Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

Je vous en remercie.

11. Moyens mis à disposition des groupes politiques : les collaborateurs de groupes

M. le Président.- Nous avons débattu pendant trois mois dans le cadre du règlement intérieur et des dispositions à prendre, tant pour les indemnités des élus que pour le fonctionnement des groupes. Nous vous proposons, dans la limite des 30 % prévus par la loi pour le fonctionnement des groupes, de faire une répartition qui a été discutée et acceptée par tous les groupes. L'évaluation est provisoire. Il faut attendre la stabilisation du nombre d'inscrits pour l'indemnité de la métropole. Il s'agit de 40 870 €. 18 400 € pour le groupe Les Républicains, 9 300 € pour le groupe Socialiste, 6 400 € pour le groupe Front de gauche, 4 900 € pour le groupe UDI et 1 870 € pour le groupe Écologistes et Citoyens. C'est l'application stricte de la loi et de la répartition. Si d'aventure, ensuite, il faut entrer dans une dichotomie entre les moyens matériels et éventuellement le personnel car on y entrera, la présidence de la métropole et le bureau sont tout à fait à même de régler ces problèmes qui interviendront au mois de septembre. En tout cas, les collaborateurs de groupe que vous serez amenés à recruter seront rémunérés à partir de fin septembre, vous avez donné votre accord, et pas avant. Indemnité des élus : fin juillet. Collaboration des groupes : fin septembre.

M. CONTASSOT.- Le principe de l'enveloppe qui permet de verser des crédits aux moyens de fonctionnement des groupes repose sur le fait que chacun et chacune d'entre nous qui a une indemnité payée par la métropole a 30 % du montant de cette indemnité qui fixe l'enveloppe globale. Ensuite, il s'agit de savoir comment on répartit cette enveloppe globale qui n'est déterminée que par ceux qui sont indemnisés directement par la métropole. On pourrait prendre une hypothèse théorique qui ferait que chacun dirait : « *Je me fais indemniser par mon EPT* » et donc, il y aurait 0 pour le budget des groupes. C'est bien nos indemnités qui déterminent cette enveloppe globale. Il nous semble que la répartition doit être au prorata des indemnités des différents groupes et non pas des effectifs théoriques car certains ne contribuent pas à cette enveloppe alors que d'autres y contribuent. Nous souhaitons déposer un amendement sur le deuxième alinéa qui est la répartition de ladite enveloppe au prorata des indemnités versées à chaque groupe politique.

M. CESARI.- Pour répondre à notre collègue Contassot, je comprends son mode de raisonnement, il est d'autant plus légitime à le porter que son groupe est le moins doté en la matière. Je souhaite qu'on maintienne le vote de manière à ce que les groupes puissent recruter leurs collaborateurs et qu'on puisse fonctionner au bénéfice des élus de chacun des groupes avec nos collaborateurs dès le mois de septembre. Je ne souhaite pas que l'on repousse et qu'on bloque le système. L'amendement, on ne peut pas en parler tant qu'on n'en a pas débattu entre nous dans les groupes et vu les conséquences que cela a. Même si elles peuvent paraître marginales, il y a des choix à faire par rapport au poids de chacun. Nous ne sommes pas opposés à une revoyure à la session de septembre mais en tous les cas, je demande qu'aujourd'hui, on accepte le principe, qu'on vote cette délibération et qu'on donne au bureau le temps de se retrouver pour qu'en septembre, une nouvelle délibération soit prise éventuellement si elle retrouve l'accord de tous les groupes.

M. le Président.- M. Contassot a utilement participé à la discussion sur le règlement intérieur. Les présidents des groupes ont discuté sur les modalités et je m'en rends à leur jugement.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Je vous confirme que nous avons discuté de ces sujets à plusieurs reprises, qui sont très importants et qui nous permettent de travailler dès le 1^{er} septembre. Il y a une ambiguïté. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'enveloppe doit être portée à 30 %. La question qui se pose est de savoir de quelle enveloppe nous parlons. Est-ce l'enveloppe globale à l'échelle de tous les conseillers métropolitains qui est répartie entre les groupes, une fois déduit l'ensemble des indemnités qui ne sont pas versées aux élus et qui sont écrêtés ? Ou alors, enlève-t-on les indemnités qui ne sont pas versées aux élus écrêtés dans l'enveloppe de chaque groupe ? Selon le mode de calcul, cela fait une certaine différence, notamment pour les groupes de plus petite taille qui par ailleurs, se trouvent être les groupes dans lesquels il y a le moins d'élus écrêtés puisque ces élus ne cumulent pas. Je suis assez sensible à la parole et à la remarque d'Yves Contassot puisque jusqu'à présent, on nous a toujours dit que cela devait être calculé sur l'enveloppe globale et apparemment, ce n'est pas tout à fait le cas. Je propose que l'on vote cette délibération aujourd'hui pour ne pas bloquer le recrutement de nos collaborateurs au 1^{er} septembre mais qu'il y ait en revanche un engagement de votre part, Monsieur le Président, à vérifier ce point et éventuellement à amender cette délibération lors d'une prochaine séance.

M. le Président.- Je ne vais pas ouvrir un débat dans le débat. Vous avez assez travaillé et j'ai participé à plusieurs réunions pendant lesquelles tous ces sujets ont été évoqués. Je parle des présidents de groupe et plus, Monsieur Contassot, de la réunion sur le règlement intérieur. Je me rends au jugement des présidents de groupe. Il s'agit des indemnités versées. Au passage, je ne sais pas quelles sont les indemnités versées car j'ai expliqué tout à l'heure, au début de la séance, qu'un certain nombre d'entre vous, dans tous les groupes, je ne veux citer personne, n'ont pas encore répondu alors que cela fait deux mois et demi voire trois mois que l'on demande à plusieurs reprises de répondre. Je ne suis pas magicien. À partir de là, je m'en tiens aux réalités. La loi est la loi. Ce sont les indemnités versées. On a arrêté le compteur à 40 000 € et quelques. À partir de là, c'est par rapport aux effectifs car les moyens doivent être déterminés par rapport au nombre de personnes qui doivent être servies par la collaboration des groupes et non pas par rapport aux indemnités. Si vous voulez qu'on revoie les choses à la rentrée, je veux bien mais cela vous interdit de recruter vos personnels au mois de septembre.

Dans l'assemblée.- Non !

M. le Président.- Je vous dis que si. Je suis comptable de la légalité des opérations. Je vous propose de voter cette délibération qui est le résultat de discussions des présidents de groupe qui n'ont jamais remis cette décision en cause et de la voter telle quelle. Si vous voulez remettre en cause les calculs, je suis d'accord mais dans ce cas, vous ne pourrez pas recruter vos collaborateurs au mois de septembre. Ce sera en octobre ou novembre, pas de souci, je suis d'accord.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Nous allons voter cette délibération mais la question posée aujourd'hui par M. Contassot a été posée dans les réunions de travail et la réponse était : « *C'est comme cela, on n'a pas le choix.* » Or, apparemment, nous aurions le choix. Nous votons cette délibération pour enclencher les recrutements. En revanche, on vérifie ce point juridique pour lequel apparemment il y a un doute, ce qui n'a pas été la réponse qui nous a été faite dans toutes les réunions.

M. le Président.- Excusez-moi d'insister. Je ne sais pas ce qui a été dit dans les réunions techniques car je préside les réunions des présidents, je ne suis pas dans les réunions techniques. La loi est très claire : c'est par rapport aux indemnités versées. Ensuite, la loi

laisse un doute sur le fait que la répartition se fasse soit par rapport aux indemnités, soit par rapport aux effectifs. J'ai compris que le choix qui avait été fait était par rapport aux effectifs pour que justement, il puisse y avoir quelqu'un pour travailler, n'est-ce pas, Monsieur Herbillon, avec le nombre de personnes concernées. Catherine, si tu veux que l'on revoie les modalités de répartition, je ne peux pas laisser voter cette délibération car une fois qu'on décide de la répartition, elle est décidée et si après, les critères de répartition changent, je ne peux pas changer la répartition qui a été décidée.

M. CONTASSOT.- La loi, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, est très claire sur la contribution à l'enveloppe qui est la sommation des indemnités individuelles versées par la métropole à ses élus. C'est assez clair. La loi est muette sur la manière de le répartir. Imaginons une seconde qu'un groupe ait 100 % de ses élus indemnisés par les EPT. Est-il normal qu'il contribue à 0 pour les moyens des groupes et qu'il soit néanmoins bénéficiaire de moyens de groupes ? En termes de cohérence et en termes d'éthique, vous seriez le premier à soulever une vraie question légitime. Ce que nous proposons, c'est qu'effectivement, très vite, les jours qui viennent, il puisse y avoir une discussion y compris avec des simulations. Vous nous avez donné des chiffres théoriques. Certains élus n'ont pas répondu pour savoir s'ils allaient être indemnisés par la métropole ou par leur EPT. Nous sommes encore dans l'expectative sur l'enveloppe.

Nous sommes prêts à dire qu'en l'état, nous pourrions accepter cette délibération si dans les prochains jours, il y a cette discussion à nouveau qui permet de clarifier les choses et qu'éventuellement, en septembre s'il y a un nouvel accord, on change les modalités. Chaque groupe tient compte de l'enveloppe que serait celle du mois de septembre pour ne pas bloquer ses recrutements.

M. le Président.- L'enveloppe de septembre étant différente peut-être, de celle d'aujourd'hui, le moyen de recrutement ne sera pas le même pour le groupe concerné. Je veux bien faire voter une délibération établie par les présidents de groupe. Je vais clore le débat et passer la parole à un président qui veut s'exprimer. Je veux bien voter sur l'accord conclu mais on ne peut pas rouvrir le débat, quelle que soit la position individuelle des uns ou des autres alors que les présidents de groupe se sont mis d'accord sur cette délibération. Je suis clair. Je ne veux pas être trop autoritaire mais il y a des moments où je

ne sais pas rouvrir un débat par rapport à des conclusions établies et décidées par les présidents de groupe qui vont percevoir ces rémunérations. On me dit qu'il faut voter cela tout de suite, que c'est urgent car on a besoin de recruter. Si on fait ce que tu dis, Jean-Yves, je ne fais pas voter la délibération car le résultat va changer.

M. GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur le Président. Nous abondons dans votre sens pour deux choses :

Premièrement, il faut prendre conscience des conditions dans lesquelles nous travaillons ici depuis quelques mois, notamment au niveau des fonctionnements de groupes. Ce sont les élus eux-mêmes qui gèrent l'ensemble des questions pratico-administratives sans aucun moyen. Je pense qu'il ne faut pas repousser aux calendes grecques la mise en place de l'organisation des groupes car d'une certaine façon, ce serait pénaliser la mise en œuvre de de la métropole.

Deuxièmement, il ne faut pas mélanger les choses. C'est ce que nous avons retenu dans les discussions des présidents de groupe que nous avons eues. Il y a le versement des indemnités d'un côté, c'est une chose, mais quelque soit le nombre d'élus indemnisés dans chaque groupe, cela ne remet pas en cause le nombre d'élus eux-mêmes présents dans le groupe. Ce sont deux choses différentes et c'est pourquoi nous avons retenu le principe d'affecter les indemnités proportionnellement à la composition des groupes. Ce serait une erreur de s'éloigner de cette règle retenue. On peut en rediscuter au cas où il y ait un risque d'illégalité, ce dont on peut douter. En tous les cas, je pense qu'il est important que nous restions sur la proportionnalité face à la composition des groupes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président. Je mets au vote car je ne sais pas faire autrement que de respecter le travail fait par les présidents de groupe. Si je donne satisfaction à M. Contassot qui a parfaitement le droit de ne pas être d'accord, cela veut dire que les chiffres changeront. Fonder les moyens des groupes par rapport aux effectifs des groupes me semble d'une logique totale. Le débat est clos.

Le vote est ouvert.

Pour : 135

Contre : 10

Abstentions : 18

La délibération est adoptée.

Je vous en remercie.

J'entends que des personnes ne sont pas d'accord, mais ce n'est pas simple de présider une assemblée aussi importante avec des avis pas tous identiques.

Je respecte les règles de la démocratie et le travail de ceux qui ont pris des options sur des décisions. Si elles doivent être remises en cause, seuls eux auront la possibilité de le faire, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe et je suis attentif à ce que vous pourrez me proposer.

12. Dissolution du GIP Mission de Préfiguration : reprise du passif et des actifs

M. le Président.- Il y a un acte formel qu'il faut voter car le GIP qui a financé le fonctionnement de la mission de préfiguration prend fin dans quelques jours, à la fin du mois. Avant cette délibération, je tiens à remercier le préfet Lucas qui a dirigé administrativement ce GIP. Il a des problèmes de santé, il serait sympathique qu'on lui adresse tous ensemble le vœu unanime de notre Conseil métropolitain de bon rétablissement. C'est quelque chose d'important pour lui. Je tiens à remercier l'ensemble des membres de cette mission de préfiguration qui depuis que nous existons en janvier, font le travail de la métropole. Nous sommes en cours de recrutement seulement depuis le début du mois, après que vous ayez voté le budget, de nos propres agents. Merci à celles et ceux qui ont contribué. Je vous rappelle aussi pour qu'il n'y ait pas de questions sur ce sujet, que la porte est ouverte pour celles et ceux qui veulent rester à la métropole. J'ai encore signé hier quatre lettres d'accord pour des volontaires qui veulent s'engager dans la métropole. Merci pour leur travail, je serais heureux que vous puissiez les applaudir pour dire combien on apprécie tout ce qu'ils ont fait.

Applaudissements

Certains partent à 11 heures du soir pour achever le travail. Il faut accepter la dissolution de ce GIP. Le préfet Carencio et M. Jarry, Président de Paris Métropole qui doivent acter à

l'Assemblée générale, ils l'ont fait il y a quelques jours. Cet acte doit être confirmé par la métropole qui ainsi récupérera 2 M€ qui est le solde de ce qui reste du budget.

Dans la salle.- Un peu moins de 1 M€.

M. le Président.- Il s'agit de 1,3 M€. Pour le fonctionnement de la métropole, le GIP a accepté de financer une partie de notre fonctionnement, puisqu'on n'avait pas voté de budget, pour utiliser ces crédits dans l'intérêt de la métropole. On en revient à 1,3 M€. L'Assemblée générale a eu lieu ce matin. Je vous demande de voter cet acte qui va nous permettre de récupérer 1,3 M€ qui va entrer dans le budget général de la métropole.

Le vote est ouvert.

Pour : 155

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Merci pour l'administration de la métropole.

Nous en arrivons au débat avant la clôture de notre réunion. J'ai reçu deux vœux. Je voudrais vous parler cinq minutes de la note que je vous ai envoyée sur les recrutements que nous avons réalisés, sur les initiatives que nous avons prises. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de recommencer ce que vous avez à lire et qui, je pense, est très complet.

Nous avons deux informations importantes : le groupe sur les mobilités durables dont nous allons parler dans un instant qui s'est réuni avant-hier et une autre date importante qui est la réunion de *Cities for Air* organisé par la métropole et la ville de Paris. Anne Hidalgo a souhaité que la réunion ait lieu ici lundi prochain et non pas dans l'hémicycle de la ville de Paris, je l'en remercie. Cette réunion va regrouper les maires des principales métropoles du monde dans la suite de la COP 21. C'est une réunion importante et celles et ceux qui veulent y assister sont les bienvenus lundi 27 juillet à 9 heures.

Deuxième réunion importante : le 7 juillet et 8 juillet à Saint-Maur-des-Fossés, le colloque GEMAPI.

J'ai reçu deux vœux. Le premier m'a été transmis hier soir, c'est le vœu que Gilles Carrez va avoir à présenter. Il concerne le problème des fermetures des bords de Seine.

Un autre vœu a été proposé par le groupe Écologistes et Citoyens, le groupe Socialiste, le Front de Gauche et le Parti Communiste. On en discutera les éléments après le premier. Nous allons avoir un débat sur ce vœu et je vais le faire voter. Ce vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour car il est arrivé après que l'ordre du jour vous ait été transmis. C'est comme le vœu que j'ai fait voter sur les Jeux Olympiques. Il sera joint en annexe à notre compte-rendu. Il vous est maintenant distribué, tout comme le vœu déposé par les autres groupes qui doit aussi vous être distribué en même temps.

Je n'ai pas à intervenir dans la discussion qui va avoir lieu tout à l'heure. Je respecte la volonté légitime des élus qui souhaitent qu'on aborde un sujet de la plus haute importance. Même si forcément, nous sommes tous et toutes concernées, la métropole n'a pas la compétence dans ce domaine. Elle n'a que quatre compétences et vous les connaissez aussi bien que moi. Je vous demande dans la passion qui peut emporter les uns ou les autres sur la manière dont ils pourront intervenir dans le débat, de prendre conscience de ce point important. Je ne voudrais pas que la passion emporte le débat et que la métropole, sur un sujet qui n'est pas de sa compétence, s'immisce dans un débat qui n'est pas le sien.

Applaudissements

En revanche, il est légitime que je respecte le souhait d'élus qui déposent un vœu qui doit faire l'objet d'un débat. À partir de ces données précises, la métropole a une ambition très forte, un programme d'action majeur et des subventions sur des projets précis à démarrer dès le mois d'octobre prochain et je pense qu'il ne faut pas que la passion l'emporte sur les objectifs de notre intercommunalité. Le vœu a été distribué. Monsieur le Président Carrez, vous avez la parole.

M. CARREZ.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, ce vœu qui est présenté avec quelques collègues du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis concerne le projet d'aménagement des berges de Seine rive droite à Paris. Ce projet entraîne la fermeture à très rapide échéance de la voie sur berge. Or, les conséquences économiques de la fermeture de cet axe est ouest sont très préoccupantes. Tout d'abord, cet axe est l'axe

majeur des déplacements domicile travail. C'est un axe vital pour la vie économique, le développement économique équilibré de notre métropole.

Autre point à souligner, malheureusement les transports en commun sur l'axe est ouest, la ligne A du RER essentiellement, sont totalement saturés.

Ce vœu ne met absolument pas en cause les avantages environnementaux que peut présenter à terme cette fermeture mais il souligne trois points : d'abord les problèmes juridiques de la procédure de fermeture, ensuite les insuffisances de l'étude d'impact, et enfin la nécessité d'études complémentaires avant que la fermeture ne devienne effective.

Très rapidement, au plan juridique, l'enquête publique qui est en cours depuis le 8 juin et expire le 8 juillet ne concerne que quatre arrondissements de Paris. Par ailleurs, le rapport du commissaire enquêteur ne pourra être disponible qu'après la fermeture.

Quand on regarde les délais juridiques, la délibération de la Ville de Paris et derrière elle, l'avis conforme de l'État sur ce projet, n'interviendront que plusieurs mois après la fermeture effective de la voie sur berge, ce qui pose des problèmes juridiques évidents.

Ensuite, l'étude d'impact n'a pas été conçue, notamment du point de vue des effets sur la circulation, dans un cadre métropolitain alors que nous sommes confrontés à un problème de déplacement métropolitain. Par exemple, vous pouvez lire les 350 pages de l'étude d'impact, le mot « autoroute A4 » ne figure pas alors que chacun sait que l'A4 est dans le prolongement de cette voie sur belge. Par ailleurs, toutes les appréciations en termes d'allongement de parcours ont été complètement mises à mal par une sorte d'exercice en grandeur nature qui nous a été imposé à l'occasion des inondations.

Il apparaît donc évident qu'il faut engager un certain nombre d'études complémentaires. C'est le point principal et on est totalement dans la compétence essentielle de la métropole du Grand Paris. Ce sont des études sur le développement économique équilibré de notre métropole. Ensuite, il y a les impacts évidents sur la circulation métropolitaine et enfin, et ce point est absolument majeur, des études sur les alternatives qui doivent être mises en place immédiatement parallèlement à la fermeture en termes de transports en commun car je le répète, nous n'avons pas aujourd'hui d'alternative en termes de transport en commun. Voilà les grandes raisons qui motivent le vœu qui est présenté aujourd'hui.

Au plan juridique, vous observerez que ce vœu, puisqu'il s'agit d'une enquête publique qui se déroule sous l'autorité de l'État et que la procédure sera conclue par un avis conforme de l'État, est adressé avant tout à l'État car nous sommes au coeur de l'intérêt général dont l'État doit être le garant. Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Président.- Merci pour la concision et la mesure de tes propos. Ce vœu est présenté d'une manière très précise et technique et je t'en remercie. Je voudrais que l'on respecte le temps de deux minutes M. Herbillon m'a demandé d'être le premier à intervenir.

M. HERBILLON.- Merci, Monsieur le Président. En complément de ce que vient de dire Gilles Carrez, je voudrais, d'autant plus que notre collègue Anne Hidalgo est ici, préciser d'un mot ce que ce vœu n'est pas. Il n'est pas une volonté de s'immiscer dans la décision prise par la volonté politique de la Ville de Paris : même si ici ou là, on ne peut pas le partager, nous le respectons.

Deuxièmement, il n'y a pas d'un côté les modernes et de l'autre côté les vieux ringards qui seraient d'accord avec la pollution. Je mesure la pertinence de mes propos à vos interruptions, mes chers collègues. Il ne s'agit pas évidemment de s'opposer aux modes de circulation douce, aux pistes cyclables, à la piétonisations d'un certain nombre de lieux à Paris. En revanche, et Gilles l'a dit, cette décision a des conséquences évidentes sur ce dont nous avons la charge, la vie quotidienne des franciliens, des habitants de la métropole et la vie des acteurs économiques. En tant que Conseil de la métropole, sauf à accepter d'être un théâtre d'ombre, on ne peut pas ne pas se préoccuper de cette situation. C'est pourquoi j'ai demandé à la Maire de Paris de recevoir les maires et je pense que nous devons aborder ce sujet avec mesure et intelligence dans la mesure où cela concerne la vie quotidienne de nos administrés.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'il soit sursis à la mise en œuvre de cette décision. On a cru comprendre qu'immédiatement après l'opération de Paris Plages, les voies sur berge ne rouvriraient pas pour donner lieu à des animations pendant un mois pendant que les bouchons s'accumuleraient dans Paris, le Val-de-Marne, en Seine-Saint-Denis et dans la proche couronne. C'est la raison pour laquelle nous demandons simplement qu'on prenne le temps de réfléchir, de voir comment on peut développer des modes de transport

alternatifs et que l'on puisse mettre un sursis à la mise en œuvre immédiate, un peu en catimini, de la fermeture des voies sur berge.

Applaudissements.

M. le Président.- Je vous demande de respecter les temps de parole et de ne pas répéter ce que d'autres ont dit.

M. VASTEL.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues. En tant que maire d'une ville de deuxième couronne et conseiller départemental du 92, je voudrais souligner les faits suivants. En effet, nous n'avons pas à dire à la majorité parisienne quel doit être son projet pour la Ville de Paris, Paris ville musée ou Paris réserve à bobos comme diraient certains méchants. En revanche, être ville capitale, être ville centrale d'un ensemble métropolitain que je crois, le Maire de Paris soutient avec ferveur, implique un certain nombre de responsabilités. Or la décision et le projet ont été parfaitement illustrés. Il s'agit bien d'un projet qui par essence, est métropolitain, qui va avoir des conséquences sur l'ensemble de la métropole et en particulier sur ces zones lointaines, ces contrées lointaines et sauvages car elles sont au delà du périphérique. La méthode employée qui est extrêmement restrictive me paraît très choquante et je crois qu'une évaluation sérieuse des conséquences d'une telle mesure, une concertation minimale des élus concernés doit être réalisée avant d'arriver à la fermeture définitive. On voit bien les conséquences à chaque inondation sur les entrées parisiennes dans le 92 ou même sur les villes plus lointaines.

Je voudrais, mais cela n'a pas été évoqué, vous dire combien avec ce qui se passe aujourd'hui, nous vivons un séisme européen qui est le résultat de décennies où un certain nombre de gens élus ont, avec un certain mépris, considéré qu'ils savaient mieux que leurs mandants ce qui était bon pour eux. Je suis là ici pour dire que mes mandants ne m'ont pas donné mandat pour valider un projet qui va avoir une énorme conséquence sur leur vie quotidienne et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu malgré les interruptions un peu désagréables de certains activistes. Merci à vous.

Applaudissements

M. le Président.- Que l'on applaudisse, cela paraît évident mais pendant qu'une personne parle, on n'intervient pas.

Mme BARRATI-ELBAZ.- Un petit mot d'abord sur la méthode et le calendrier de communication de ce vœu. L'enquête publique est ouverte depuis le 8 juin, ce projet de reconquête des berges Seine rive droite a été initié dès 2001. Bertrand Delanoë avait annoncé déjà qu'on reconquerrait les berges de Seine. Il l'a fait rive gauche. Anne Hidalgo l'a dit en 2014 dans sa campagne municipale. La première réunion sur ces sujets a eu lieu il y a plus d'un an. Il s'agit d'une réunion publique parisienne mais aussi d'une réunion publique métropolitaine le 17 septembre 2015 à laquelle, beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, ont été invités. Je ne comprends pas pourquoi il y a urgence à déposer un vœu sur ce sujet hier soir à 23 heures sans même que les présidents de groupe de cette assemblée n'aient connaissance de ce vœu avant ce matin, en arrivant en séance. Sur la méthode, je me permets de noter ce manque de respect pour les élus que nous sommes tous sur ces bancs. Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je prendrai un peu plus de temps que ce que le règlement intérieur nous autorise pour répondre à ce vœu.

Je me permets d'envoyer mes chers collègues sur le site paris.fr/berges. Il y a toutes les études d'impact et beaucoup de questions que vous posez et qui sont légitimes. Ces questions ont été traitées et sont présentes dans les pièces très complètes à disposition de tous. Il n'y a pas de log in réservé aux Parisiens pour accéder à ces documents, pas de restriction aux Parisiens pour répondre à l'enquête publique. Je vous invite tous à inviter vos citoyens et électeurs à répondre à l'enquête publique. Vous serez peut-être surpris de l'avis qu'ils donneront sur ce débat.

Je pense que vous aurez plaisir à regarder cette enquête et en particulier, je me permettrai de rappeler quelques éléments saillants qui répondent en particulier à certaines de vos inquiétudes : l'annexe 2 de l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire de réponse de la Ville de Paris. Sur la voie Georges Pompidou, au niveau du tunnel des Tuileries, le trafic en journée a baissé en moyenne de 23 % de 2011 à 2014. Nous ne sommes plus dans la situation d'il y a quelques années. Le transit vers cette voie Georges Pompidou, si l'on prend les sept grandes entrées ouest de Paris qui m'intéressent, le taux cumulé de transit en moyenne dans les entrées retrouvé porte de Bercy le matin est inférieur à 6 % et seulement 3 % le soir. Les gens qui traversent Paris par la voie Georges Pompidou sont ultra minoritaires. Certainement y en a-t-il beaucoup parmi nous qui sont dans ces ultra minoritaires mais cela représente une très faible minorité des gens qui empruntent ces

voies. Ce sont les documents objectifs, l'étude d'impact. Elle a été réalisée par les services de la ville, les services de l'État et validée par l'État. Allez voir ces documents.

Concernant le report des circulations, il n'y a aucun impact sur la circulation en dehors de Paris.

M. HERBILLON.- Comment pouvez-vous dire cela ?

Mme BARATTI-ELBAZ.- Ce sont les études validées par les services de l'État. Allez les regarder.

Enfin vous avez évoqué l'autoroute A4 qui m'est chère car en tant que maire du 12^{ème} arrondissement, l'autoroute A4 arrive dans mon arrondissement. Je vous invite, Messieurs, à aller voir l'enquête. Vous irez voir l'étude de d'impact qui démontre clairement une baisse.

Réactions

M. le Président.- Je vous ai demandé de respecter l'orateur. Mme Baratti-Elbaz est présidente de groupe, elle s'exprime pour cinq minutes. Elle a donc droit encore à une minute. Je voudrais que les uns et les autres, vous laissiez la passion ailleurs que dans cet hémicycle. Ce n'est pas en lançant des invectives qu'on arrive à faire avancer le débat. Chacun doit s'exprimer et ensuite, vous répondez mais seulement ensuite et pas pendant.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Je vous invite à regarder les prévisions de trafic qui concernent les quais de Bercy qui sont dans mon arrondissement et qui sont en amont ou en aval de l'autoroute A4. L'étude montre très clairement un abaissement de la circulation sur les quais de Bercy car ils ne pourront plus déboucher sur la traversée de Paris. Regardez ces sujets avec attention.

Vous nous proposez d'attendre le Grand Paris Express pour pouvoir prendre des mesures dans Paris. C'est ce qui est dans votre vœu, je l'ai lu. Le Grand Paris Express, si nous sommes très ambitieux, nous y arriverons peut-être en 2022 voire, plus probablement, autour des années 2030. Est-ce bien sérieux ? Mesurez-vous les conséquences de ces mesures si nous ne faisons rien sur les Parisiens ? Souffrez, Messieurs, qu'il y a des habitants dans Paris, que nous sommes des parents, que nous avons nos enfants qui sont malades de la pollution en Ile-de-France. La responsabilité qui est la nôtre est lourde, elle est de

prendre des décisions très vite car c'est un enjeu de santé publique majeur et que nous n'accepterons pas votre immobilisme et votre conformisme. Je confirme que Mme la Maire de Paris a accepté d'accueillir tous les maires de la métropole qui le souhaitent pour que ces études d'impact leurs soient présentées et qu'on puisse engager une discussion. Cette invitation est lancée le 7 juillet à 11 h 15 à l'Hôtel de Ville de Paris pour tous les maires qui souhaitent venir écouter la présentation de ces travaux réalisés par l'État et ensuite dialoguer.

Applaudissements.

M. LECLERC.- Je trouve que le type de débat que nous avons n'est pas très digne. Monsieur Herbillon ne souhaitait pas être coupé et je vous ai entendu couper l'oratrice à plusieurs reprises, je ne trouve pas cela très correct, surtout que les rappels au règlement intérieur qui ont été faits ne sont pas non plus très corrects puisque ce vœu, j'en prends connaissance là. Ce n'est pas un moyen de débattre entre nous. C'est pourquoi le règlement intérieur est bien car il va permettre des délais et qu'il permettra à chaque groupe au moins de réfléchir, de discuter, de prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier. Il y aura toujours de la passion car heureusement, nous sommes des hommes et des femmes passionnés mais de la raison dans nos discussions.

Nous voterons contre le vœu présenté par le groupe Les Républicains ou plutôt par les personnes qui l'ont déposé, notamment parce qu'il est déposé un petit peu hors délai. Nous ne partageons pas ce point de vue qu'il faut attendre tant de temps que cela pour lutter contre la pollution qui fait des ravages. Dans toutes nos villes, nous avons des enfants qui connaissent des allergies, ce qui n'est pas normal. Nous risquons d'avoir des canicules avec toutes les conséquences que cela a et qui se rajoutent à la pollution. C'est donc aussi pour cela que nous avons, dans l'urgence et la précipitation, à la lecture du premier vœu, proposé un autre vœu qui s'attaque à un enjeu de société important qu'il ne faudrait pas négliger. Le nombre de morts dont on parle à cause de la pollution n'est pas un enjeu banal. C'est un enjeu plus important que le nombre de minutes qu'on attend dans un embouteillage.

Applaudissements

M. GENESTIER.- Mes chers collègues, je suis moi-même non-inscrit, peut-être l'un des rares dans cette assemblée, je m'aperçois que les débats sont extrêmement politiques et vont au delà de la gestion de la cité. Sur ce sujet, nous sommes face à deux injonctions contradictoires de nos populations. La première est un besoin de plus de mobilité des personnes et de plus de mobilité des marchandises. Il y a également un besoin de protection sanitaire de nos populations. Il y a une décision de la Ville de Paris, il y a des décisions autres des différentes collectivités. Dans notre assemblée, nous n'avons pas ce pouvoir pour intervenir sur ces sujets. Nous avons une commission mobilité que vous avez réunie cette semaine. Je propose simplement, pour apaiser, qu'il puisse y avoir les différents éléments de la ville de Paris sur Paris.fr qui soient exposés en termes d'impact. Même si Mme la Maire a invité les villes intéressées par ces sujets, on pourrait peut-être très rapidement réunir à nouveau la Commission mobilité pour que l'ensemble des éléments soient exposés et qu'il puisse y avoir un débat apaisé sur un sujet ô combien important.

Applaudissements

M. le Président.- Sur ce sujet, je me permets de répondre car j'ai voulu que ce groupe mobilité durable soit mis en place. On savait très bien qu'il déboucherait sur des discussions concernant ce problème. Anne Hidalgo l'a accepté très logiquement. Elle était d'ailleurs présente avant-hier à la réunion qui a eu lieu. Je dois dire qu'il n'y avait pas grand monde et que la plupart des gens inscrits à ce groupe ne sont pas venus. Je veux bien réunir les gens passionnés par le sujet mais s'ils ne viennent pas, le compte-rendu du groupe ne fait état que des personnes qui parlent et qui sont là. J'ai proposé qu'après la réunion qu'Anne Hidalgo organise avec les maires le 7 juillet, nous réunissions à nouveau le groupe mobilité durable pour étudier les études d'impact et pour cheminer vers des discussions qui permettraient de sortir par le haut de ce problème et non pas par des affrontements qui n'apporteront pas beaucoup de sens à nos débats. Je répète encore que la métropole n'est pas directement compétente.

M. MISSIKA.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous dire dans le temps court qui m'est imparti, trois choses extrêmement simples. Nous sommes face à un impératif de santé publique de même nature que la lutte contre le tabac ou la lutte contre l'alcool. Les

chiffres récents qui ont été publiés sur les morts prématurées liées à la pollution de l'air devraient nous ramener à la perspective fondamentale que les impératifs de santé publique dépassent tous les autres impératifs.

La fermeture des autoroutes urbaines est un élément clé dans la lutte contre la pollution de l'air. Toutes les villes au monde, ce n'est pas que Paris, font la même chose. Elles ferment leurs autoroutes urbaines et le font pour les mêmes raisons que le fait Paris, pour lutter contre la pollution de l'air. Parce que les autoroutes urbaines sont des aspirateurs à voitures et rendent la qualité de l'air au centre de la ville absolument, totalement et définitivement irrespirable. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'on a beau dire ce que l'on veut, non sommes face à un sujet qui est un sujet qui est traité de la même manière par des villes comme New-York, Séoul ou Londres.

Troisième élément sur l'attractivité économique, je pourrais vous faire un long dégagement sur ce sujet là mais vu le temps imparti, je serai extrêmement bref. Nous savons que l'attractivité économique des grandes métropoles est fondée sur la qualité de vie. La qualité de l'air est un élément clé de la qualité de vie. Si nous voulons avoir une véritable attractivité économique de Paris, nous devons avoir une ville dont la qualité de l'air s'améliore régulièrement. Il suffit de voir la fuite des cerveaux dans des villes comme Pékin ou Shanghai pour comprendre que cette question de la qualité de l'air est une question essentielle. Voilà ce que je voulais vous dire. Toute lutte pour diminuer le nombre de véhicules dans les cœurs de ville doit être menée par l'ensemble des élus car c'est eux qui sont concernés par cette question qui est une question de santé publique. Merci à vous.

Applaudissements

M. le Président.- Le problème de la qualité de l'air ne concerne pas que la gauche. La dote est concernée par la qualité de l'air et la droite et le centre, Monsieur Missika, ont bien l'intention de s'engager dans le combat pour la qualité de l'air. Vous verrez les décisions que la métropole aura à prendre et les décisions qu'elle prendra. On n'est pas dans l'hémicycle de l'Assemblée. Certains ont le droit de s'exprimer et ils s'expriment. On les respecte et on continue mais pas d'exclusive car tout le monde est concerné ici par la qualité de l'air.

M. GUIRAUD.- Cher Gilles Carrez, tu as présenté ce vœu. Toi et certains collègues, vous avez déposé un vœu assez tardivement, nous le découvrons en séance mais ce n'est pas le plus important. Tu es bien conscient qu'il y a un problème dans ce vœu. Pour autant, le texte du vœu que vous présentez ne l'évoque pas. Ce qui caractérise au premier chef le vœu que vous présentez à cette assemblée c'est qu'il est silencieux sur l'essentiel. Ici plus qu'ailleurs, la pollution tue. La pollution qui tue émane principalement des effets d'émissions nocifs du trafic routier sur le champ métropolitain. L'OMS, à la fin 2013, a, avec une grande qualité méthodologie dans les études, établie de façon irréfutable que la pollution de l'air extérieur est cancérigène, qu'elle est le premier risque sanitaire environnemental. Elle a évalué à plus de 700 000 le nombre décès prématurés directement liés à la pollution de l'air en Europe et établi que le trafic routier est la variable explicative majeure dans ce phénomène. Deux tiers des émissions d'oxyde d'azote et plus d'un tiers des émissions de particules fines sont le produit du transport routier. Lundi dernier, l'agence Santé publique, anciennement appelée Institut de veille sanitaire a établi une étude très importante atteste que la pollution, c'est près de 48 000 morts prématurés par an. Il s'agit de deux ans d'espérance de vie en moins pour chacun d'entre nous ici puisqu'ici, 14 % de ces 48 000 sont sur le territoire de la région parisienne et plus particulièrement sur le plus petit territoire hyper dense de 800 kilomètres carrés en rouge très vif sur les cartes.

Lundi prochain, en coproduction avec la Ville de Paris et en collaboration avec l'AMS, il y a un colloque international sur la qualité de l'air dans les villes qui aura lieu ici même au CESE. On verra bien l'expression d'élus de Mexico, d'Athènes, de Montréal, de Pékin, de Londres, sur ce sujet. Il n'y aura pas de surprise. Il y a déjà eu une réunion à l'initiative d'Anne Hidalgo au mois de décembre dernier en parallèle de la COP 21 où dans chacun des ateliers, ont pu s'exprimer les maires des grandes villes et des grandes métropoles. Partout, il y a une approche moderne pour lutter contre l'effet de la pollution liée au trafic routier par des alternatives qui passent par des zones de restriction du trafic routier et par des alternatives aux déplacements. C'est le sens de l'histoire et je crois que l'opinion publique qui est majeure jugera. Je dois dire, cher Michel Herbillon quand tu disais que ce n'est pas la querelle des archaïques et des modernes, je dois dire que malheureusement,

quelques réactions dans la salle me font apparaître que quelque part, cela ressemble un petit peu à cela.

Applaudissements.

M. NAJDOVSKI.- Nous avons un vœu qui a été déposé hier soir. Je rappelle aux dépositaires du vœu que la Maire de Paris a organisé une concertation préalable l'an dernier sur ces questions relatives aux berges de Seine et qu'elle a organisé et même présidé elle-même une réunion métropolitaine où tous les maires de la petite couronne étaient conviés en septembre dernier pour parler justement de cette étude d'impact avec une présentation de l'étude qui avait donc été rendue publique dès le mois de septembre 2015. Cette étude d'impact parisienne existe déjà. À travers ce vœu, ce qui est mis en cause est finalement cette étude d'impact qui ne serait pas suffisamment métropolitaine. Cette étude a pourtant cherché à mesurer les impacts dans Paris et au delà de la piétonisation des berges. Cette étude, comme l'a dit notre collègue Mme Baratti-Elbaz, met en évidence que les reports se font essentiellement dans Paris intramuros et très peu sur le boulevard périphérique et en dehors de celui-ci. C'est une réalité et je crois qu'un certain nombre de nos collègues ici ne connaissent pas précisément cette étude d'impact et font finalement des interventions qui sont tronquées et qui ne portent pas sur la réalité de l'étude d'impact. Pire, des arguments tronqués sont utilisés. Quand on parle des inondations, il faut savoir que la voie Mazas était en partie inondée, que la moitié du RER C ne fonctionnait pas, que nous avons aussi des grèves dans les transports qui ne sont pas significatives par rapport à une situation qui pourrait être celle que l'on aurait lorsque les berges seraient piétonnisées.

Quand on dit qu'il n'y a pas d'alternative, c'est faux là aussi puisque nous travaillons avec le STIF sur ces questions. Nous avons aussi finalement deux visions de la ville qui s'opposent : cet aménagement des berges de Seine a été réalisé dans les années 1960 quand il fallait adapter la ville au tout automobile, quand il fallait donc amener une circulation de transit par le centre de l'agglomération. Ce n'est pas cette vision-là que nous défendons aujourd'hui pour construire la ville durable du 21^{ème} siècle.

Je terminerai en disant que ce dépôt en catimini d'un vœu est révélateur d'une manœuvre dilatoire et malheureusement politicienne. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

Applaudissements

M. BERRIOS.- Merci, Monsieur le Président. D'abord, il y a deux choses qui semblent nous séparer sur ce vœu : son urgence et son caractère métropolitain.

Sur son urgence, il y a une urgence à décider car la décision est prise par la ville de Paris de fermer les berges dès le mois de juillet pour ne jamais les rouvrir. S'il n'y a pas une urgence absolue à agir, alors il n'y en aura jamais. Il y a donc urgence et nécessité de délibérer maintenant.

Sur le caractère métropolitain, permettez-moi de vous rappeler que nous sommes dans le rôle de la métropole du Grand Paris. On nous demande de prendre aujourd'hui en considération un fait parisien que personne ne conteste. Oui, il faut lutter contre la pollution atmosphérique et de l'eau. C'est un fait que les particules fines tuent aujourd'hui autant que l'alcool. Pour autant, la décision va reporter exactement dans le Val-de-Marne une situation qui est aujourd'hui celle de Paris. Nous vous demandons simplement de prendre en compte ce fait. La métropole de Paris peut jouer ce rôle. Ce fait, quel est-il ? C'est un RER A saturé sur la ligne la plus dense du monde. Ce sont 340 kilomètres de bouchons créés par la fermeture des voies sur berge sur un bouchon A4 A86 qui est le bouchon le plus important d'Europe. 300 000 véhicules par jour, c'est la réalité.

En matière économique, je crois que c'est une compétence de la MGP. Il s'agit de la destruction de 12 000 jours de travail quotidiens. C'est l'augmentation de 30 minutes de trajet par jour pour les Val-de-Marnais.

En manière de GEMAPI, quand vous allez concentrer des bouchons sur un territoire extrêmement restreint, évidemment que l'augmentation de la pollution aux particules fines va exister mais également la pollution des eaux. L'eau de pluie et l'eau de ruissellement, dès lors qu'il n'y a aucun ouvrage permettant de traiter cela, cela ira directement dans la Marne et ensuite directement dans la Seine.

Si on peut prendre en compte une situation parisienne, la métropole de Paris a vocation à prendre en compte une situation métropolitaine en matière économique, en matière de GEMAPI, en matière de bien-être de vie des habitants de la métropole. Si nous ne le faisons pas, la métropole ne sert à rien.

Applaudissements

M. le Président.- C'est une conclusion un peu excessive, Monsieur le Président, car vous démontrez vous-même qu'elle sert à quelque chose pour la GEMAPI.

M. CAMBON.- Merci, Monsieur le Président. Contrairement à l'apparence que donne ce débat, celui-ci est politique et pas politicien. J'en veux pour preuve qu'une motion du Conseil départemental du Val-de-Marne qui n'est pas de notre sensibilité a été votée à l'unanimité contre ce projet à l'exception d'une ou deux abstentions. Ce n'est pas un problème de droite contre gauche comme on tente de l'exprimer ici. En revanche, c'est une attitude métropolitaine que nous souhaitons suggérer ici car c'est la situation qui existe, le comportement qui peut exister entre les élus parisiens et ceux de banlieue. J'ai regardé très attentivement les cartes de l'Institut de l'aménagement et d'urbanisme. Que montrent-elles ? Que Paris, Monsieur Najdovski, fait tout pour reporter à la périphérie la circulation. Regardez les intensités de trafic que vous renvoyez sur les périphériques, regardez ce qui se passe dans nos communes. Je suis le Maire de Saint-Maurice, riverain de l'autoroute A4. Madame le Maire du 12^{ème} arrondissement, je vous invite à venir avec moi à la Porte de Bercy chaque matin et chaque soir. 300 000 véhicules passent dans ma ville chaque jour. Pourquoi il conviendrait de protéger la santé des petits parisiens dont toutes les familles ont une station de métro à moins de 500 mètres et pas celle des Val-de-Marnais et des banlieusards ?

Applaudissements.

Jusqu'à quand allez-vous porter cette idée selon laquelle la banlieue est le réceptacle de tout ce que vous ne voulez pas en région parisienne ? C'est ce que nous ne supportons pas. Nous sommes d'accord sur les principes et nous aussi, nous voulons voir partir la circulation, disparaître la pollution. Comme le dit M. Najdovski : « *Nous travaillons à un projet.* » À quel projet travaillez-vous ? Il n'y a aucune priorité dans les plans de la région Ile-de-France que vous avez dirigée pendant 17 ans sur un transport alternatif de long de la

scène d'ouest en est. Qu'allons-nous dire à nos concitoyens lorsque la fermeture des voies sur berge va être un fait ? De marcher à pieds ? Allons-nous dire à nos personnes âgées qui vont consulter à l'hôpital Saint-Antoine de prendre un vélo ? Est-ce votre idée de la métropole ? Ce n'est pas la nôtre et c'est pour cela que nous voterons ce vœu.

M. CESARI.- Chers collègues, j'interviens en tant que Président du groupe LR et divers droite, je le dis au passage au cas où je serais long. En réalité, mon intervention va être assez concise. Je regrette profondément la tournure du débat. J'espère que celui qui suivra sera moins emprunt d'invectives et de faux procès intentés aux uns et aux autres. Je ne peux pas accepter, pour ne prendre que celui qui a été le moins agressif des termes, qu'on traite une partie de cette assemblée de tenants de l'immobilisme. Il n'y a pas les immobiles d'un côté et les forces de progrès de l'autre.

Applaudissements

Il n'y a pas plus d'ailleurs, de mon point de vue, les intelligents d'un côté et les abrutis de l'autre. Je souhaite que l'on retrouve un peu de raison dans le débat et les prises de position des uns et des autres. S'agissant du vœu, il s'agit uniquement de demander des études complémentaires et la moindre des choses, quand on a une décision qui impacte aussi lourdement la métropole, c'est de considérer que s'il y a un doute sur les études de flux et sur le travail effectué, on puisse lever ce doute. De ce point de vue, la réunion avec les maires à la Mairie de Paris est une bonne chose, encore faut-il que les études soient complètes et c'est uniquement ce que nous demandons au travers de ce vœu.

Pour ce qui est du fond, on a débattu de l'attractivité et des questions de santé. Si le bien vivre, la qualité de vie est un élément important, la circulation, les flux en font partie aussi. La capacité à transporter les gens de chez eux à leur travail fait partie aussi des éléments qui rendent attractive une métropole ou pas. On peut en débattre assez longuement mais il me semble assez évident que les transports sont un élément majeur de l'attractivité.

S'agissant des questions de santé, vous le soulevez vous-même, les véhicules qui sont mis en accusation portent pour 35 % la pollution particules fines. Je demande qu'on s'occupe des 65 % aussi.

M. GIRARD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis Maire du 4^{ème} arrondissement concerné par les berges de Seine. Ne faisons pas d'un sujet de santé

publique un projet d'embellissement urbain, un sujet gauche-droite ou centre-droite mais un sujet d'avenir et de progrès dans la durée. N'allons pas faire croire que les millions de touristes qui viennent à Paris et qui contribuent à l'attractivité économique viendraient en particulier admirer une autoroute urbaine. Laissez-moi faire un petit historique. C'est il y a plus de 50 ans, le 22 décembre 1967, que Georges Pompidou, inaugurerait cette autoroute urbaine. Croyez-vous que les riverains des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements de l'époque ont vécu comme un progrès de voir entailler les quais de Paris avec la création d'une autoroute urbaine ? Dans les maires précédents, Jean Tiberi, Maire de Paris avait pris l'initiative qui n'a pas abouti de piétonniser la place de la Concorde. Il y a bien une logique générale au-delà des clivages politiques de rendre aux habitants les lieux plutôt qu'aux automobiles. Depuis 2001, que n'avons-nous entendu quand le tramway a été créé. La droite parisienne votait contre et la région également. Que n'avons-nous entendu sur les Vélib', sur les couloirs de bus et les couloirs de taxi ? Que n'avons-nous entendu sur les pistes cyclables et ensuite sur les Vélib' et Autolib' ? Il n'y a aucune raison que nous perdions du temps et que nous soyons moins intelligents qu'à Séoul, New York, Tokyo ou même Bordeaux, ville chère à beaucoup d'entre vous.

En clin d'œil pour terminer, je dirai à mon ami et collègue Michel Herbillon que oui, nous aimons mieux, nous les Franciliens, le Centre Pompidou pour sa santé mentale que la voie Georges Pompidou pour notre santé physique.

Applaudissements.

M. JP MARTIN.- Je ne vais pas allonger ce long débat qui a pris une configuration qui est loin de celle que l'on peut attendre dans une assemblée comme la nôtre. Je ne pense pas que ce soit en s'accusant les uns et les autres de « ringardisation » de l'approche écologique, notamment en milieu urbain, qu'on fera avancer un tel dossier. Je considère que ce sujet pose le problème d'une refondation totale des relations entre la capitale Paris et la proche couronne. Tout le monde parle de l'exiguïté de notre capitale vis-à-vis de ses concurrentes au plan international en matière de surface. Nous savons tous que l'avenir de la métropole viendra en effaçant les limites qu'est le périphérique notamment. C'est d'une grande capitale dont nous avons besoin et non pas d'une capitale repliée sur elle-même.

L'ouverture vers la banlieue se mérite, se travaille et se justifie. Aujourd'hui, l'ouverture vers la banlieue n'est pas dans l'enquête publique actuelle. Elle ne concerne que quatre arrondissements parisiens. Il faut élargir cette enquête à la proche couronne car c'est là aussi qu'il faut communiquer. Pour communiquer avec nos habitants, la meilleure façon, ce n'est pas simplement que les maires de banlieue fassent un communiqué de presse mais qu'ils participent. C'est en participant qu'on comprend. Ce n'est pas simplement en restant végétatif face aux décisions de ses voisins. Je pense que tout a été dit. Je ne reviendrai pas sur les sujets qui ont été débattus. Je dis simplement qu'il est nécessaire que l'on explique de façon crédible, je dis bien de façon crédible, les conséquences d'une telle décision, non pas sur le strict territoire parisien mais bien sur un territoire élargi à la métropole notamment aux banlieues à proximité de l'autoroute A4.

Notre collègue Missika me faisait de la peine car il jouait les donneurs de leçon comme si vous possédiez à vous seul les certificats de respect du développement durable ou de la protection de l'air. Nous avons nous aussi, si vous nous le demandez, des choses à vous montrer qui se passent au delà du périphérique et qui sont aussi valorisantes pour l'environnement que ce que vous voulez faire à Paris. Nous n'avons pas de leçon à recevoir.

En revanche, on aimerait bien vous écouter pour que vous veniez défendre avec nous ce qui a été dit tout à l'heure. La vallée de la Marne est polluée tous les jours par l'équivalent de 300 000 véhicules sur une autoroute dont on se serait bien passé sur les bords de Marne. Il y a des pollutions en dehors des Paris et des urgences. Ces urgences, j'espère qu'on pourra en débattre et les aborder avec Anne Hidalgo lors de cette réunion du 7.

Applaudissements

M. BREUILLER.- Je suis maire, Val-de-Marnais, banlieusard et je n'aspire qu'à une chose, c'est que nous travaillions collectivement pour faire les mêmes démarches qui sont initiées à Paris : réduire la place de l'automobile et l'empreinte de la pollution sur la santé de chacun de nos concitoyens. Dans ma commune, j'ai financé à deux reprises des mesures de pollution en 17 lieux du territoire. À l'exception du cimetière communal, tous les autres lieux étaient au-dessus des normes réglementaires autorisées et conseillées pour la santé. Je souhaite que les mesures que prend Paris se poursuivent et s'amplifient. Je vois que des signataires prennent des mesures dans leur propre ville. Il y a urgence à un travail commun

pour améliorer les mobilités actives, renforcer les transports en commun qui en banlieue ne sont pas celles de Paris intramuros et qui nous permettent aussi de faire bénéficier d'une amélioration l'ensemble des habitants métropolitains. Cela me permet de ne pas intervenir à nouveau sur la pollution puisque le sujet est le même. Je dis juste à mon ami Christian Cambon que le Val-de-Marne a voté un vœu à l'unanimité moins les écologistes pour demander qu'une concertation élargie soit menée mais pas contre la fermeture des berges. C'est une nuance importante.

M. VASTEL.- C'est en tant que professeur de médecine que j'interviens. Je ne peux pas laisser présenter la fermeture des voies sur berge comme une urgence sanitaire. C'est une manipulation grossière. Pourquoi ? La réponse d'une étude dépend de la façon dont on pose la question. Évidemment, en termes de méthodologie, il n'est pas mesuré l'effet de report de pollution sur la périphérie. Or, le nuage de pollution, pas plus que celui de Tchernobyl, ne connaît de limites ou de frontières.

Deuxièmement, accuser la pollution d'être à l'origine d'une augmentation des allergies est très péremptoire. D'autres études très sérieuses montrent que dans les favelas à Rio, sur les enfants qui trient des déchets dans un des endroits les plus pollués du monde, il n'y a pas d'allergie et pas d'asthme, justement parce qu'il y a un effet de saturation du système immunitaire qui fait qu'en fait, les choses sont beaucoup plus complexes que vous ne voulez le laisser croire à des fins de manipulation grossière. Globalement, vous prenez des Parisiens, vous les emmenez au milieu de la campagne, il est probable qu'ils perdent beaucoup plus d'années d'espérance de vie que si vous les laissez dans la ville. On a gagné beaucoup plus d'années d'espérance de vie en sortant de nos grottes et en vivant dans des villes qu'en luttant contre la pollution aujourd'hui.

Applaudissements et réactions

M. le Président.- Ce n'est pas acceptable. Le Professeur Vastel a le droit de s'exprimer. Cela fait une demi-heure qu'en tant que président, je subis sans arrêt des interventions des autres. Je préside la séance et je la présiderai jusqu'au bout, quelles que soient les réactions qui sont les vôtres. Ne m'obligez pas à hausser le ton, s'il-vous-plaît.

M. VASTEL.- Je terminerai par une plaisanterie. Je peux dire aujourd'hui que 100 % des gens qui naissent vont mourir. Est-ce qu'il faut pour autant prendre des mesures contre la natalité ? C'est idiot.

M. le Président.- On en arrive à la fin de ce débat. Malgré la passion des uns et des autres, je vous répète que nous ne sommes pas dans l'hémicycle de l'Assemblée. Je veux bien que certains veuillent faire des effets de séance mais cela n'a pas la même portée que dans l'hémicycle de l'Assemblée.

J'ai entendu quelqu'un qui a dit des choses importantes. Il s'agit de la refondation entre Paris et les 1^{ère} et 2^{ème} couronnes. Si la métropole a, sur le plan de la stratégie, une mission, c'est bien avec le soutien des uns de la Ville de Paris et des autres, de la première et deuxième banlieue, de refonder ces relations et de faire sauter les frontières. Ce n'est pas en 150 jours que nous arriverons à le faire. J'ai entendu des questions légitimes des deux côtés. Comprenez, du côté de ceux qui soutiennent la position qui est prise, que ceux qui ne la partagent pas aient le droit d'avoir des arguments. Ces arguments ne sont pas du tout incohérents. Ils sont plein de bon sens. Il y a du bon sens des deux côtés. Le problème est que nous arrivions à sortir de ce débat par le haut qui, malgré toute l'attention des uns et des autres, n'est pas un débat de la métropole même s'il a un intérêt métropolitain. Ce n'est pas par l'invective qu'on en sortira. Je comprends que cela vous fasse rire.

À partir de là, je retiens deux choses. Mme la Maire de Paris accepte de rencontrer les maires de la métropole.

Mme HIDALGO.- Et pas du tout sous la pression, il y a plusieurs jours d'ailleurs. Nous aurions pu éviter ce débat qui n'avait pas lieu d'être.

Applaudissements

M. le Président.- La position de la Maire de Paris a été prise au moment du Bureau il y a une semaine à la demande de M. Herbillon à la fin du Bureau. Je remercie Anne Hidalgo qui a prévu, le 7 juillet cette réunion des maires. Viendra qui voudra. Je viendrai en tant que Maire de Rueil-Malmaison et pas en tant que Président de la métropole. À partir de là, il va falloir trouver des points de convergence dans le débat. Il va falloir que les uns et les autres comprennent, s'écoutent et que le raison l'emporte sur la passion. Il faut que les uns comprennent que les arguments des autres ne sont pas tout à fait négligeables. J'ai

entendu des choses responsables. Demander l'élargissement de l'étude, ce n'est pas dramatique. Anne Hidalgo a accepté qu'un point d'étape soit fait dans les six mois sur les résultats. Il se trouve que c'est une bonne décision et si on peut avoir des rendez-vous qui permettent de constater les effets et qu'on en discute entre gens raisonnables avec le souci d'apporter des solutions. Oui, il faut apporter une solution au problème, vous avez tout à fait raison, mais oui aussi, il faut comprendre les problèmes de blocages qui interviennent notamment sur l'est mais aussi sur l'ouest. En disant cela, je ne résous pas le problème mais je souhaite que la démarche de la métropole soit constructive. C'est le premier débat que nous avons, c'est tout à fait normal que ce soit un petit peu fort et passionné mais la métropole doit dominer tout cela et sortir par le haut. Nous arrivons au moment du vote.

Dans la salle.- Le quorum ?

M. le Président.- Il n'y a pas besoin de quorum sur un vœu.

Mme BARRATI-ELBAZ.- Il n'y a plus le quorum physique dans cette instance. Vous pouvez demander à ce qu'on vote sur un texte mais cela n'aura aucune légitimité et ne représentera pas l'avis de l'ensemble de ce conseil.

M. le Président.- Ce vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour, premièrement.

Deuxièmement, c'est un vœu, comme celui que j'ai fait voter pour les Jeux Olympiques, dont le débat et le résultat seront annexés à notre compte-rendu. C'est un vœu. Ce n'est qu'un vœu et pour un vœu, il n'y a pas besoin de quorum. Je le mets au vote.

Pour : 74

Contre : 64

Abstentions : 3

Le vœu est adopté.

Nous avons un deuxième vœu à l'initiative du groupe Écologistes, Socialiste, Front de Gauche et Communiste.

Mme BRIDIER.- Je pense que dans la lignée des débats que nous venons d'avoir, ce vœu relatif à l'amélioration de la qualité de l'air devrait peut-être nous rassembler. À la suite du vœu, qui vient de nous être présenté, nous souhaitons, les groupes Écologistes et Citoyens, Socialiste, Parti Communiste et Front de Gauche, vous proposer le vœu suivant : que notre Conseil métropolitain engage un travail et une réflexion collective visant à réduire les émissions polluantes et notamment celles dues au trafic routier sur le territoire métropolitain et que notre métropole soutienne les maires qui mettent en œuvre, dès aujourd'hui ou mettront en œuvre dans le futur une politique volontariste en ce sens. Je vous fais gré des différents éléments de diagnostic qui ont été également cités par la droite comme par la gauche lors de notre dernière discussion à l'instant. Je vous rappelle juste le nombre de 48 000 morts en France causées par les émissions de particules fines et la pollution de l'air. Il est grand temps que nous agissions au sein de notre métropole. Je vous remercie.

Applaudissements

M. GAUDUCHEAU.- Je ne suis pas l'adjoint du Président de la métropole à Rueil-Malmaison. Effectivement, vu la configuration de l'hémicycle à cette heure, il me paraît délicat d'examiner un vœu que nous venons de découvrir à l'instant.

Réactions

Le règlement intérieur que nous venons d'adopter donne des conditions d'examen des vœux de façon claire et nous suggérons que ce vœu soit reporté lors d'une prochaine séance de telle sorte que les groupes puissent les étudier et en discuter. En ce qui nous concerne, chacun aura la liberté de voter sur ce vœu car nous n'avons pas eu le temps de l'examiner.

Je trouve que la façon dont se déroule ce débat est un peu surréaliste et pas de très bon augure pour l'image que peut donner notre métropole. Certains n'ont pas encore compris que nous avons changé de braquet, que nous passons de l'individualisme des communes pour avoir une réflexion métropolitaine. Je vous invite à y réfléchir car c'est un changement de culture qui doit s'opérer particulièrement dans vos rangs, Mesdames et Messieurs.

M. le PRÉSIDENT.- J'approuve la fin. Il est inutile de réagir comme vous le faites.

Monsieur Gauducheau, je ne suis pas d'accord avec vous, le vœu présenté par M. Carrez est un vœu qui est arrivé aussi en séance même s'il a été déposé hier. Ce vœu a été déposé au même moment que celui de M. Carrez puisqu'il a été photocopié en même temps. Nous les examinons tous les deux dans les mêmes conditions et le règlement, au passage, de notre assemblée, ne s'appliquera qu'à partir de septembre. Je pense que ce vœu est légitime, on a le droit de voter pour ou contre. Vous demandez qu'on engage un travail collectif visant à réduire les émissions de polluants, etc., c'est ce que nous avons décidé de faire et c'est le Président Guiraud qui mène ce travail avec M. Breuiller. Ils ont déjà émis des propositions. Ils sont en train de travailler sur le plan métropolitain, etc. On n'a aucun souci sur cette volonté.

Le vote est ouvert.

Pour : 69

Contre : 32

Abstentions : 8

Le vœu est adopté.

Merci.

La séance est levée à 12 h 15.